

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE**  
**Liberté - Égalité - Fraternité**

**COMMUNE DE TRAPPES**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 13 OCTOBRE 2025**

(Exécution de l'art. L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**Présidence** : Monsieur le Maire Ali RABEH

**Présents** : Ali RABEH, Sandrine GRANDGAMBE, Djamel ARICHI, Noura DALI, Pierre BAS-DEVANT, Aliénor EBLING, Aurélien PERROT, Jarina SAMAD, Marc LE FOLGOC, Frédéric RE-BOUL, Houssem DHAOUADI, Catherine CHABAY, Sira DIARRA, Murielle BERNARD, Dalale BELHOUT, Abdelhay FARQANE, Ahmed KABA, Sarith SA, Cristina MORAIS, Said DSOULI, Anne CLERTÉ-DURAND, Benoît CORDIN, Guy MALANDAIN, Fouzi BENTALEB, Mimouna SA-RAMBOUNOU, Patrick LEBOUCQ, Annie LE HIR, Véronique BRUNATI

**Absents excusés représentés** :

Aminata DIALLO représentée par Sira DIARRA  
Gérard GIRARDON représenté par Aliénor EBLING  
Anne-Andrée BEAUGENDRE représentée par Murielle BERNARD  
Jamal HRAIBA représenté par Noura DALI  
Suzy LEMOINE représentée par Houssem DHAOUADI  
Colette PARENT représentée par Aurélien PERROT  
Hélène DENIAU représentée par Jarina SAMAD  
Maxime VELAY représenté par Catherine CHABAY

**Absents** : Florence BARONE, Josette GOMILA, Mohamed KAMLI

**Secrétaire** : Abdelhay FARQANE

**Administration** : Pascal TRAN, Nahida AOUSTIN, Stéphane DREYFUS, Nelly LOUIS, Pierre-Jean TISSERAND, Philippe FAUGÈRES, Jean-Baptiste GRENIER, Bouchra AIT AOUAJ

*Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du conseil.*

**Le Conseil municipal,**

*Après avoir constaté le quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures et donne lecture des pouvoirs. Monsieur Abdelhay FARQANE est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.*

## **ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2025**

### **ASSEMBLÉES**

85. Relevé des décisions du n° 2025-91 au n° 2025-142
86. Approbation des procès-verbaux des Conseils municipaux des 2 juin et 7 juillet 2025
87. Vœu de soutien aux Maisons Départementales des Personnes Handicapées
88. Vœu de soutien à l'Île de Loisirs

### **RESSOURCES HUMAINES**

89. Mise à jour du tableau des emplois
90. Mise en place de l'accueil de jeunes en service civique au sein de la ville de Trappes
91. Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un psychologue du travail pour la ville de Trappes
92. Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un assistant social pour la ville de Trappes

### **SANTÉ**

93. Partenariat entre la ville de Trappes et la Mutuelle Familiale

### **TRANQUILLITÉ PUBLIQUE**

94. Convention de mise à disposition et d'emploi d'images de vidéo-surveillance

### **CULTURE**

95. Adhésion à l'Association des Amis du Musée de la ville de Saint-Quentin-en-Yvelines

### **ASSEMBLÉES**

96. Actualisation des membres des conseils d'école maternelle et primaire

### **CULTURE**

97. Adhésion à l'association Ciné Yvelines
98. Approbation d'une convention de partenariat pour l'éducation artistique et culturelle entre la Ville et l'académie de Versailles
99. Approbation d'une convention de partenariat entre la ville de Trappes et le Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines, Scène nationale

### **ÉDUCATION**

100. Fermeture de l'école maternelle Léo Lagrange et accompagnement des élèves
101. Participation communale pour l'accueil d'enfants trappistes en école primaire privée sous contrat du territoire communal

### **CULTURE**

102. Convention triennale entre la ville de Trappes et l'association Foursan Friends France (FOURSAN FR) pour l'accueil en résidence de la Compagnie Foursan durant la saison culturelle 2025/2026



## **ÉDUCATION**

103. Dénomination de la nouvelle crèche Rosa Parks

## **COHÉSION SOCIALE**

104. Dénomination de l'espace Gisèle Halimi

## **VIE ASSOCIATIVE**

105. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Trappes Basket Club (TBC)

## **URBANISME**

106. Acquisition de locaux commerciaux dépendants de l'ensemble immobilier complexe situé à TRAPPES (78190) situé 6 avenue Carnot et 20 rue Jean Jaurès à Trappes

## **LOGEMENT**

107. Garantie d'emprunt pour la réhabilitation de 140 logements résidence Castiglione à Trappes

108. Garantie d'emprunt pour la réhabilitation de 26 logements par CDC Habitat sur le square Daumier

## **URBANISME**

109. Approbation de la convention d'appui en ingénierie du Cerema dans le cadre de la démarche ÉcoQuartier 2030 - Quartier Camus

110. Avenant n° 1 à la convention particulière 2022-2026 "Prior'Yvelines-volet rénovation urbaine" - Quartier Merisiers/Plaine de Neauphle (Trappes)

## **CTM**

111. Protocole d'accord de répartition des frais relatifs à l'acquisition du terrain cadastré AY60 par la ville de Trappes

## **URBANISME**

112. Acquisition d'un commerce et d'une place de stationnement - 54 rue Jean Jaurès à Trappes

## **ASSEMBLÉES**

113. Adhésion de la commune de Trappes à la compétence "Développement des énergies renouvelables" du SIPPEREC et convention financière en vue de la création d'une société publique locale pour l'exploitation du réseau de chaleur

## **URBANISME**

114. Désignation des représentants de la commune de Trappes au Comité syndical du Sipperec

## ASSEMBLÉES

### 85. Relevé des décisions du n° 2025-91 au n° 2025-142

#### **Monsieur le Maire**

Ces décisions appellent-elles des réactions, des questions ? Non.

Pour le relevé des décisions, pas de remarque.

#### **Approuvé à l'unanimité**

### 86. Approbation des procès-verbaux des Conseils municipaux 2 juin et 7 juillet 2025

#### **Monsieur le Maire**

Ces procès-verbaux appellent-ils des remarques ou des corrections ? Je n'en vois pas.

Je vous signale le dépôt de deux voeux à l'ordre du jour de ce Conseil municipal et quelques modifications concernant les délibérations :

- Celle qui est relative à l'abrogation d'un contrat de projet qui avait été envoyée en Commission Administration, elle est sans objet, elle a été retirée de l'ordre du jour.
- La délibération relative à la vidéoprotection est également reportée à un prochain Conseil municipal, faute, pour ce qui concerne la convention qu'elle doit approuver, d'avoir été finalisée en lien avec la Police Nationale, la Préfecture de Police de Paris et les services de la ville de Trappes.
- Et enfin, il y a une erreur dans la note qui a été jointe à la délibération concernant l'adhésion au SIPPEREC. C'est une erreur de copier-coller puisque le rapport de délibération n'était pas le bon ; on a copié celui d'une délibération précédente. Il y a donc une erreur matérielle qui ne nous a pas permis d'avoir accès à la bonne note de synthèse. En revanche, la convention qui était jointe à cette note de synthèse est bien la bonne, celle pour laquelle nous allons délibérer tout à l'heure. Voilà pour ces éléments.

Nous n'avons pas voté l'approbation des PV. Est-ce que l'outil de vote est fonctionnel ? Si c'est le cas, nous soumettons au vote. Ça marche pour tout le monde ? Nous allons recueillir à main levée pour ceux qui manquent, nous y allons, vous pouvez lancer le vote pour l'approbation des PV des CM du 2 juin et du 7 juillet, vous pouvez voter. Nous avons beaucoup de non-votants, est-ce un problème de connexion Internet ? Nous allons le faire à main levée, cela ira plus vite, nous allons revenir à l'ancienne : qui s'oppose à l'approbation des PV ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, merci.

#### **Approuvé à l'unanimité**

### 87. Voeu de soutien aux Maisons Départementales des Personnes Handicapées

#### **Monsieur le Maire**

Je crois qu'une motion a été déposée par un ou deux membres de l'opposition, je ne sais plus, qui l'a déposée ? Madame Brunati, pour le mois de novembre. Mais nous vous proposons d'adopter la motion proposée par la majorité dès ce soir, parce que je pense que c'est un sujet d'actualité qu'il faut traiter ce soir. Je vous propose donc lecture de ce voeu de soutien aux MDPH, au pluriel, puisque vous le verrez, la décision ne concerne pas que celle des Yvelines.

*« Les Maisons Départementales des Personnes Handicapées sont au cœur du service public d'inclusion. Chaque jour, elles accueillent, accompagnent et défendent des milliers de Franciliennes et de Franciliens en situation de handicap. Elles incarnent ce que devrait toujours être l'action publique : de la proximité, de la dignité et de la solidarité concrètes.*

*C'est pourquoi la ville de Trappes exprime sa profonde inquiétude et son désaccord face à la décision de la majorité régionale, présidée par Valérie Pécresse, de supprimer la subvention que la Région versait depuis plus de dix ans aux MDPH d'Île-de-France. Cette décision, prise là encore sans concertation ni information préalable, intervient dans un contexte où les besoins augmentent, où les délais s'allongent et où les familles peinent déjà à faire valoir leurs droits. Elle revient à fragiliser un dispositif essentiel, précisément là où la solidarité devrait être renforcée.*

*Les raisons invoquées par la Région, au motif qu'il ne s'agirait pas d'une compétence régionale, sont difficilement compréhensibles. Car dans le même temps, la même institution engage des dizaines de millions d'euros pour financer des dispositifs de sécurité pourtant jugés hors champ régional par la justice administrative. Autrement dit, la Région se désengage quand il s'agit du handicap, mais s'arroge des pouvoirs qu'elle n'a pas pour acheter des armes ou des drones. C'est un choix politique et c'est un très mauvais choix. La ville de Trappes, fidèle à ses valeurs de solidarité, d'égalité et de fraternité refuse cette logique à deux vitesses.*

*En conséquence, le Conseil municipal de Trappes :*

- *Dénonce le désengagement de la Région Île-de-France au financement des MDPH ;*
- *Exprime son soutien aux personnels et aux usagers de ces structures qui font vivre chaque jour la promesse républicaine d'égalité des droits ;*
- *Demande solennellement à la présidente de Région de surseoir à cette décision et de rétablir sans délai la subvention régionale aux MDPH ;*
- *Et réaffirme son attachement à un modèle de société fondée sur la solidarité, la justice sociale et l'inclusion, plutôt que sur la communication et le désengagement. »*

Tout est dit. La question des compétences, ça compte quand même, parce que j'ai entendu Madame Pécresse, à l'occasion d'un événement récent, nous expliquer qu'elle assumait de sortir du champ de compétence de la Région. C'est étonnant qu'elle ne le fasse pas quand il s'agit du soutien aux MDPH.

Je veux rappeler solennellement, pour ceux qui ne le savent pas, qu'il y a à Trappes des enfants en situation de handicap, essentiellement des enfants. Qui sont à l'école sans accompagnement par des accompagnants d'enfants en situation de handicap. Qui voient leurs droits bafoués parfois pendant des années. Qui voient leurs dossiers rester sur la pile pendant un an et qui souffrent donc au quotidien, puisque c'est de cela dont on parle, de souffrance humaine, parce que les MDPH disposent de moyens insuffisants pour traiter tout simplement les dossiers. Non pas pour attribuer les aides, mais juste pour activer les droits. C'est-à-dire pour dire : « nous reconnaissons que cet enfant est en situation de handicap, qu'il est atteint, par exemple, d'autisme, et qu'il a besoin, huit heures par semaine ou 35 heures par semaine, peu importe, d'un accompagnement matériel ou humain. »

Le fait de reconnaître ces droits, c'est la mission essentielle des MDPH et il y a des enfants qui attendent au guichet qu'un jour peut-être on daigne leur répondre pour leur dire s'ils peuvent ou non bénéficier des droits qui leur sont ensuite garantis, qui par l'Éducation Nationale, qui par l'État, qui par la Mairie, etc. C'est un vrai scandale ! Et c'est un scandale auquel nous ne devons pas nous habituer parce qu'il y a des pays où ce n'est pas le cas. Il y a des pays bien plus pauvres que la France où ce n'est pas le cas et/ou les droits des enfants sont reconnus immédiatement.

Je parle beaucoup des enfants parce que c'est souvent au niveau de l'enfance que les droits sont reconnus parce que le diagnostic est posé sur le handicap. Mais cela peut intervenir à n'importe lequel d'entre vous demain : un accident de la vie, un AVC, un accident de la circulation et vous pouvez vous retrouver en situation de handicap. Sachez que si vous êtes polyhandicapés demain, vous mettrez des mois, peut-être un an, à voir votre dossier traité et vos droits activés. Plus d'un an me dit un papa d'un enfant en situation de handicap qui siège dans ce Conseil municipal. Sans parler du fait qu'une fois vos droits activés, vous n'avez pas la garantie que l'institution scolaire — c'est un euphémisme — ira vous garantir l'accompagnement auquel vous avez légalement droit et que vous devez souvent aller en justice, ce que tout le monde ne peut pas faire, pour faire valoir vos droits.

Je vous rappelle qu'il y a de nombreux adultes, et des enfants d'ailleurs aussi, qui sont placés en Belgique, des Yvelinois par centaines, petit pays où les droits des personnes en situation de handicap sont plus respectés qu'en France. Il y a des MDPH et des départements en France, c'est le cas des Bouches-du-Rhône de mémoire, où un dossier est traité en trois mois en moyenne, chez nous c'est plutôt dix à douze mois. Et dans ce contexte, Madame Pécresse décide de retirer des crédits plutôt que de rajouter, quand bien même ce n'est pas le cœur de compétence de la Région, ce que chacun peut entendre. Mais on voit là qu'il y a une hiérarchie des priorités qui est tout à fait stupéfiante. Ma première adjointe me dit, qui est par ailleurs conseillère régionale, que 1,5 million d'euros est attribué au collège Stanislas, lycée privé confessionnel, totalement en dehors des compétences.

Chacun fendra son avis mais la majorité estimait nécessaire que le Conseil municipal exprime un vœu, je crois que de nombreuses villes d'Île-de-France le font en ce moment. Et j'espère que ce sera entendu parce qu'une décision absurde peut être corrigée et du point de vue du budget de la Région qui est immense, 2 millions d'euros c'est une goutte d'eau. J'espère donc que cette décision sera corrigée opportunément, c'est un très mauvais signal et une mauvaise décision peut être corrigée par une meilleure décision, quand bien même elle est suggérée par les communes.

S'il n'y a pas d'intervention, je soumets aux voix. Monsieur Malandain.

**Monsieur le Maire**

Absolument, vous en savez quelque chose, Monsieur Malandain.

Je précise aussi un point qui est absurde : c'est qu'une personne atteinte de Trisomie 21, j'espère d'ailleurs que cela a changé parce que j'entendais qu'il y avait des initiatives parlementaires pour changer cela, doit tous les cinq ans remonter un dossier pour démontrer qu'il est toujours atteint de Trisomie 21. Vous le saviez ça ? C'est surréaliste et je crois même que c'est moins de cinq ans. Il faut retourner devant une commission, remonter un dossier pour dire : « non, ma Trisomie n'a pas disparu. » On me dit que c'est tous les ans. Je crois justement que le projet de loi visait, pour un certain nombre de handicaps, à élargir le délai, pour éviter de torturer les familles. Vraiment, j'insiste là-dessus, en Italie l'inclusion scolaire est une réalité depuis 50 ans et ne pose aucun problème à personne. Nous sommes un pays parfaitement arriéré en la matière et ce n'est, croyez-moi, pas une question de moyens, c'est une question de volonté politique.

Madame Chabay ?

**Monsieur le Maire**

Absolument. Sans le citer, sauf s'il le souhaite, un enfant atteint de cécité quasi totale doit chaque année justifier du fait qu'il est toujours atteint de cécité et ses parents doivent subir ce parcours du combattant administratif insupportable. Quand je vous dis que c'est une question de volonté politique, il serait temps que les dirigeants nationaux se préoccupent de ces sujets et soulagent ces millions de familles. Les personnes en situation de handicap et leurs aidants, ce sont environ 12 millions de Français, on ne parle donc pas d'un sujet de niche que personne ne connaît, on parle de quelque chose qui touche 1 Français sur 5.

Je soumets aux voix cette motion : qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Je propose qu'on le fasse à main levée solennellement. Merci de votre unanimité.

**Approuvé à l'unanimité**

**88. Vœu de soutien à l'Ile de Loisirs**

**Monsieur le Maire**

Un vœu déposé par la majorité municipale concernant le soutien à l'Ile de Loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines, qui vous est distribué mais je vais vous en faire lecture comme de coutume :

*« Depuis plusieurs années, la Région Île-de-France, sous l'impulsion de Valérie Pécresse et de Patrick Karam, Vice-Président chargé des sports, organise la privatisation rampante des îles de loisirs. À Saint-Quentin-en-Yvelines, leur refus constant depuis 2016 de travailler en concertation avec les collectivités locales, pourtant prêtes à investir massivement à ses côtés, a conduit le Conseil Départemental à quitter le syndicat mixte, suivi, quelques mois plus tard, par la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.*

*Dès 2023, nous avions affirmé notre attachement à ce que les îles de loisirs demeurent un service public. Ces espaces, qui sont le jardin de ceux qui n'en ont pas, doivent permettre à toutes et tous, en particulier aux familles les plus modestes, d'accéder à la nature, au tourisme et aux loisirs gratuitement ou à des tarifs abordables.*

*Malgré les nombreuses alertes de l'opposition exprimées par les élus écologistes et de gauche à la Région, la majorité régionale a décidé le 9 juillet 2025 de confier la gestion de l'Ile de Loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines à un consortium privé, dans le cadre d'une délégation de service public. Cet écrin de verdure de 600 hectares a ainsi été transféré le 1<sup>er</sup> octobre 2025 et pour une durée de 20 ans au groupe formé par l'UCPA DALIA SAS, Bluegreen European Holding et la SEM Île-de-France loisirs.*

*Alors que Valérie Pécresse se félicite du lancement de son projet intitulé "grandeur nature", prétendument doté de 52 millions d'euros d'investissement, nous déplorons les conséquences inévitablement néfastes de ce choix, soigneusement passées sous silence par l'exécutif régional. Le choix de déléguer à des opérateurs privés la gestion de l'Ile de Loisirs va radicalement transformer le site entre parc d'attraction et centre d'activités pour grandes entreprises. Le modèle de gestion proposé par les délégataires est explicite : multiplier les activités, essentiellement payantes, pour maximiser les profits et garantir la rentabilité du site. Reste à savoir qui pourra réellement en bénéficier, d'autant que les projections économiques reposent sur un triplement à l'évidence irréaliste de la fréquentation.*

*La Région ne s'est jamais préoccupée de savoir si les activités proposées (ski nautique, etc.) correspondaient aux attentes des habitants du territoire et de leurs élus laissés soigneusement à l'écart des décisions prises, et ne donne aucune garantie quant aux tarifs qui seront appliqués. Pourtant, la Région aurait dû tirer les leçons de ses expériences passées. L'exemple de l'Ile de Loisirs de Vaires-Torcy en Seine-et-Marne, placée en délégation de service public dès 2021, est éclairant. Elle connaît aujourd'hui de graves difficultés financières, avec un déficit de 5,5 millions à la fin de l'année 2023. Deux des opérateurs privés, délégataires, ont d'ailleurs annoncé leur volonté de se retirer.*

*Dans ce contexte, le Conseil municipal de Trappes réaffirme son attachement à la gestion publique des espaces naturels et de loisirs et à la préservation du bien commun que constitue l'Ile de Loisirs. Pour exemple - accrochez-vous, c'est un scandale - la Région impose désormais - j'ai bien dit la Région, ce ne sont pas encore les délégataires, c'est la Région - le paiement d'une redevance aux écoles du territoire qui organisent leurs compétitions*

*scolaires sur l'Ile, obligeant l'USEP, l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré, à renoncer à l'utilisation d'un site qui appartient pourtant à tous les Franciliens. »*

Vous avez bien entendu, les écoles de Trappes allaient y faire leurs compétitions sportives, sans utiliser les équipements particulièrement. Désormais, elles n'ont plus le droit d'y aller sauf si elles payent 1 500 euros, je crois, pour aller se balader pendant une journée sur l'Ile de Loisirs. C'est un vrai scandale ! Et c'est ça la logique mercantile de rentabilité d'une Ile de Loisirs, c'est ça. Si on n'a pas d'état d'âme quand on est directeur, on dit aux écoles : « vous payez si vous voulez accéder à l'Ile de Loisirs. » Aux écoles ! On ne parle pas du comité d'entreprise d'une grande entreprise nationale comme la SNCF, on parle des écoles de France et de Trappes, et c'est la Région qui décide cela.

*« Le Conseil municipal dénonce la décision de déléguer un service public prise sans concertation, comportant des risques sérieux de dégradation de la qualité du service public pour les usagers, des conditions de travail pour les agents et de l'environnement. »*

Voilà donc le deuxième vœu soumis au vote du Conseil municipal. Y-a-t-il des interventions à ce sujet ? Monsieur Malandain.

#### **Monsieur MALANDAIN**

Dans mon dossier pour venir, j'avais tous les articles de presse sur l'Ile de Loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines qui est mise en danger. Je ne reprends pas les arguments que vous venez de donner par la lecture de cette motion que je voterai avec beaucoup de plaisir.

Je voudrais simplement rappeler, non point pour faire l'érudit mais parce que c'est important d'avoir cela en mémoire, me semble-t-il, que tout le réseau de l'Ile de Loisirs jusqu'aux Étangs de Hollande était autrefois géré par le Ministère de la Culture ; cela a un sens. Cela étant, petit à petit le Ministère de la Culture a complètement oublié qu'il avait en responsabilité tout cet ensemble historique. Cela date de Louis XIV et c'est quelque chose d'assez merveilleux, en soi, pour l'évolution, la protection de la nature. Mais aussi dans le système technique que l'on doit à un Monsieur qui s'appelait l'Abbé Lemire. C'est un moine qui ensuite est allé en Hollande et qui a travaillé sur les polders, en apportant la science qu'il avait apprise qu'il a mise en pratique ici à l'extérieur.

Je rappelle aussi que l'Aqueduc de Maintenon n'a pas été terminé, qu'il est resté en l'état alors qu'il devait prendre l'eau dans l'Eure pour compléter les besoins des grandes eaux de Versailles. Déjà, à cette époque, on abandonnait l'essentiel pour aller dans la tuerie puisque c'est à cause du financement de la guerre d'Espagne que Mazarin a supprimé les financements de l'Aqueduc de Maintenon. Je dis cela parce que ce sont des éléments que l'on ne doit pas oublier, parce que c'est un trésor aquatique, historique et c'est en même temps un trésor pour l'animation, les promenades du dimanche, les promenades des enfants, etc., des Étangs de Hollande, dont une partie a été confiée au privé et ils commencent à s'en mordre les doigts, pas le privé mais les utilisateurs - des ennuis techniques que je ne raconterai pas ici et que je connais par information directe - jusqu'à chez nous maintenant.

En 1983-1984, je suis navré de dire cela mais j'ai passé l'âge des cocoricos, nous avons pris acte au niveau départemental que le Ministère de la Culture ne faisait pas son travail de gestion, d'entretien, etc. Et c'est à cette époque-là que j'ai eu l'honneur, si je puis dire, en tout cas la charge de rapporter la création du SMAGER, à la fois au niveau du Département et au niveau du Conseil Régional. Et le SMAGER a géré pendant X temps, après je ne sais plus, je ne peux donc pas vous le dire, a supplié et a commencé à travailler sérieusement sur la remise en état d'un certain nombre d'étangs et de pièces de l'Aqueduc.

Ce sont donc ces données historiques, culturelles, environnementales qui sont des atouts et que l'on ne peut pas oublier pour des questions d'argent. La Région, le Département et les membres du SMAGER, peut-être a-t-il été dissous, je n'en sais rien, doivent garder de

façon publique la gestion de l'Ile de Loisirs et ne pas la transformer en un parc où il faut faire du fric et faire le malin en permanence ; je le répète : c'est un trésor.

Et j'ai appris tout à fait récemment que l'on commençait aussi à reparler de l'installation d'un terrain de foot de Versailles, non, n'abîmons pas. Et je vous remercie d'avoir fait cette motion, j'ai simplement préparé mon intervention. Votons à l'unanimité, cela ne suffira pas mais continuons à nous opposer, chacun par les moyens dont il dispose, à la dénaturation de l'ensemble des réseaux des étangs et rigoles. Je ne comprends pas comment l'on peut sans cesse faire de l'aménagement du territoire en oubliant complètement que l'on doit garder l'histoire, la culture et l'environnement.

**Monsieur le Maire**

Absolument, merci de ces rappels et de ces précisions historiques.

*(Applaudissements)*

Et n'oublions pas d'ailleurs que c'est un espace naturel extraordinaire classé Natura 2000. Et qu'en soi, garantir la gestion publique des environnements d'un espace Natura 2000 devrait s'imposer comme une évidence. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle c'est la Région Île-de-France qui s'est vue confier la gestion de ce site et de toutes les îles de loisirs. Il y a donc un deuxième site Natura 2000 au moins parmi ces îles de loisirs.

C'est un choix très idéologique de Madame Pécresse qu'il faut effectivement combattre, pas pour des raisons idéologiques mais pour des raisons de bon sens, de défense de l'intérêt général et de défense de la nature et d'un site tout à fait extraordinaire, héritage du passé, de l'histoire. De choix qui sont d'ailleurs contestables, encore une fois, irriguer le château de Versailles et permettre l'arrivée des grandes eaux. Mais en même temps, cela a permis de créer un site incroyable et extraordinaire dont bénéficient aujourd'hui les familles populaires. Et n'oublions jamais la vocation populaire de ces sites que sont les îles de loisirs, celle-là en particulier, parce qu'elle est implantée à Trappes et à Montigny. Et que ceux qui la fréquentent passivement l'été, qui en seront peut-être empêchés demain, comme les écoliers de Trappes en sont empêchés, ce seront les habitants les plus proches, ceux qui en ont le plus besoin. Peut-être qu'en revanche, des personnes plus fortunées, en Île-de-France ou ailleurs, viendront se payer des cours de ski nautique sur l'étang, alors que les enfants resteront à la porte de l'Ile de Loisirs. C'est une situation ubuesque que nous continuons à combattre de toutes nos forces, soyez-en assurés.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je soumets aux voix le vote de cette motion que j'espère votée de façon unanime, comme le suggérait Monsieur Malandain : qui s'oppose ? Qui s'abstient à l'adoption de cette motion ? Qui vote pour ? Merci à vous.

**Approuvé à l'unanimité**

**RESSOURCES HUMAINES**

**89. Mise à jour du tableau des emplois**

**Monsieur le Maire**

Nous allons faire tourner un micro-main pendant ce Conseil.

**Madame DALI**

Le tableau des emplois présente les modifications sur l'ensemble des emplois de la Ville. Là, il s'agit tout simplement d'une modification de quotités horaires pour les enseignants du Conservatoire, en fonction des demandes et des différentes activités.

**Monsieur le Maire**

Merci. Pas de questions, pas de remarques ? Nous soumettons aux voix. Nous faisons à main levée parce que j'imagine que vous êtes loin d'être tous prêts : qui s'oppose ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, merci.

**Approuvé à l'unanimité****90. Mise en place de l'accueil de jeunes en service civique au sein de la ville de Trappes****Madame DALI**

La ville de Trappes souhaite renforcer son engagement citoyen en accueillant de jeunes volontaires en service civique. Ce dispositif est ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans et leur permet de s'investir pour l'intérêt général sur des missions de 6 à 12 mois. Les volontaires perçoivent une indemnité financière en grande partie financée par l'État, avec également une participation de la Collectivité. À ce jour, nous avons un certain nombre de directions qui souhaitent accueillir ces jeunes.

**Monsieur le Maire**

Pas de remarques, pas de questions ? Nous soumettons au vote : qui s'oppose ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, merci.

**Approuvé à l'unanimité****91. Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un psychologue du travail pour la ville de Trappes****Monsieur le Maire**

Je vous propose une présentation et un vote unique pour les deux délibérations suivantes dans la foulée.

**Madame DALI**

Pour les deux délibérations, il s'agit d'un renouvellement de conventions. Pour l'une, la convention est arrivée à son terme en mars 2025, pour l'autre, elle arrivera à échéance fin octobre. Nous souhaitons renouveler ces deux conventions pour des durées de trois ans toutes les deux.

**Monsieur le Maire**

Pas de questions, pas de remarques ? Je soumets au vote : qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

**Approuvé à l'unanimité****92. Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un assistant social pour la ville de Trappes****Approuvé à l'unanimité****SANTÉ****93. Partenariat entre la ville de Trappes et la Mutuelle Familiale****Monsieur le Maire**

L'objectif de cette convention et de cette délibération est évidemment de faciliter l'accès aux soins pour les Trappistes. Cela se traduit par un partenariat entre la Ville et un organisme de complémentaire santé qui n'engage pas d'engagement financier pour la Ville, la

Ville ne paye rien. Mais le fait qu'elle puisse grouper, pour une commande collective, des usagers potentiels de cette mutuelle, permet de tirer les prix vers le bas dans le but d'offrir le meilleur panier de soins à un tarif attractif.

Cette garantie est assurée depuis le vote de la loi, il y a environ 10 ans, pour les salariés du secteur privé. Elle sera pleinement opérationnelle pour les salariés du secteur public en 2026. Pour Trappes, nous avons déjà pris les devants et une mutuelle qui couvre davantage les besoins de santé des salariés, avec une participation employeur plus importante, a déjà été adoptée par la Ville, en précurseur. Mais il y a un certain nombre de bénéficiaires, je pense notamment aux personnes âgées, aux personnes sans emploi, qui ne sont pas forcément couvertes par une mutuelle collective, une mutuelle de groupe, dans le cadre de l'emploi de l'un des deux membres du foyer.

De ce point de vue-là, ce que l'on appelle une mutuelle communale est un excès de langage parce que la Commune, en dehors du fait qu'elle met en relation, qu'elle communique et qu'elle permet la réalisation de cette offre groupée sur le territoire, n'est pas partie prenante au financement, comme je le rappelais. Malgré tout, la mise en place de cette mutuelle communale nous est apparue nécessaire, c'était d'ailleurs un engagement de campagne. Et suite à une mise en concurrence de plusieurs établissements mutualistes, et suite au recueil des besoins des usagers de Trappes, nous avons fait, il y a maintenant deux ans, une enquête usagers pour savoir s'il y avait des bénéficiaires potentiels et si c'était un besoin avéré au sein de la ville de Trappes. Il ne nous est pas apparu nécessaire d'aller au bout de la démarche.

À l'époque, nous avions plusieurs dizaines de répondants. In fine, je crois que c'est plus de 100 Trappistes qui se sont déclarés intéressés. Cela a permis de capter l'intérêt d'un certain nombre de mutuelles, cinq ont candidaté. Parmi les critères que la Ville avait posés dans son appel à candidature, nous avions fixé plusieurs enjeux. Le premier était évidemment de choisir une mutuelle à but non lucratif, de garantir un haut niveau de prestation et de remboursement, de garder un montant de cotisation accessible, puisque c'est tout l'enjeu, c'est de rendre accessible l'accès aux soins. Et enfin, d'avoir un acteur qui soit vraiment présent sur le territoire, qui puisse se déplacer physiquement, tenir des permanences en présentiel et pas uniquement un opérateur en ligne qui garantirait uniquement un contact téléphonique ou Web avec les potentiels usagers.

C'est donc la Mutuelle Familiale qui a proposé l'offre la plus intéressante, et au terme d'un long benchmark, il a été jugé qu'il était préférable de conventionner avec la Mutuelle Familiale. La présente délibération vise donc à approuver la convention qui nous lie. Nous avons fait une réunion juste avant l'été qui a réuni une centaine de participants et le partenariat est bien parti puisque la Mutuelle Familiale a commencé des permanences et a rencontré un certain nombre d'usagers. Les uns et les autres pourront bénéficier de ces conditions qui nous sont garanties avec un blocage des tarifs jusqu'à au moins fin 2026.

Voilà pour ce qui est de la raison d'être de cette convention. Elle est d'un an renouvelable, ce qui nous permet de jauger la qualité des prestations fournies, le retour aussi des usagers. Nous allons demander aux Trappistes qui adhèrent de nous tenir informés de la qualité des prestations et de la relation avec la Mutuelle. Elle est renouvelable jusqu'à cinq ans maximum. Nous aurons à redélibérer dans cinq ans, voire avant si nous estimons qu'il est nécessaire de changer de mutuelle.

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas, je soumets au vote toujours à main levée : y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

**Approuvé à l'unanimité**

## TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

### 94. Convention de mise à disposition et d'emploi d'images de vidéo-surveillance

#### **Monsieur le Maire**

Il s'agit de la fameuse convention de mise à disposition et d'emploi d'images de vidéosurveillance de notre réseau de vidéosurveillance en cours de déploiement sur la ville de Trappes, en direction de l'hôtel de police d'Élancourt. Lors d'un prochain Conseil municipal, nous allons avoir à délibérer puisque les conditions d'échange de données avec la Préfecture de Police de Paris et son système très élaboré ne sont pas encore totalement fixées. Le dialogue entre les services se poursuit, le travail n'est donc pas tout à fait achevé, elle est donc reportée.

**DÉLIBÉRATION REPORTÉE AU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DÉCEMBRE 2025**

## CULTURE

### 95. Adhésion à l'Association des Amis du Musée de la ville de Saint-Quentin-en-Yvelines

#### **Madame GRANDGAMBE**

La délibération est assez simple puisqu'il s'agit d'une association que certains connaissent peut-être, qui travaille en collaboration avec le Musée de la ville de Saint-Quentin, qui était anciennement l'écomusée. Il a vraiment un rôle très important sur la Ville concernant le patrimoine de Saint-Quentin et la valorisation de ce patrimoine, que ce soit en termes d'architecture, d'art, mais aussi d'histoire de Saint-Quentin et de la façon dont cette ville nouvelle s'est développée, et ils ont des collections vraiment très intéressantes.

Les Amis du Musée de la ville permettent de faire rayonner ce musée. Nous vous proposons donc d'adhérer à cette association. Nous avons déjà un partenariat très fructueux avec eux, qui va s'amplifier, beaucoup d'expositions sont à venir, vous le verrez dans les programmes culture, qui vont se développer dans les mois qui viennent. Je tiens à saluer le travail qui est fait pour promouvoir, par le Musée de la ville mais aussi par cette association, le patrimoine de Saint-Quentin. Il est souvent méconnu, il est connu de ceux qui habitent cette Ville et cette intercommunalité depuis très longtemps. Nous connaissons donc un certain nombre de choses et il est important que la mémoire de ce qu'a été cette histoire des villes nouvelles soit portée. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de bien vouloir accepter cette adhésion.

#### **Monsieur le Maire**

Merci. Y a-t-il des questions ? Je soumets au vote : qui s'oppose ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, merci.

**Approuvé à l'unanimité**

## ASSEMBLÉES

### 96. Actualisation des membres des conseils d'école maternelle et primaire

#### **Madame GRANDGAMBE**

C'est quelque chose d'assez classique et avant de parler des trois conseils d'école, j'en profite pour remercier, puisque je ne sais pas si j'aurai encore l'occasion de le faire dans les prochains Conseils municipaux, tous les élus de la majorité qui ont siégé de manière extrêmement régulière dans les conseils d'école. Je le signale parce que cela n'a pas toujours été le cas lors des mandats précédents, sur d'autres mandatures où, de manière très

claire, les conseils d'école étaient complètement désertés par les élus. Merci à tous les collègues de la majorité pour le travail qui est fait. Cela fait partie de notre rôle, en tant que Collectivité, d'être présent. Je rappelle que c'est statutaire ; il est donc obligatoire que les élus siègent dans les conseils d'école. J'aimerais qu'il en soit de même pour les élus du Conseil Départemental et les élus régionaux qui brillent de manière tout à fait évidente par leur absence dans les établissements. Merci chers collègues d'avoir simplement rempli votre mandat, mais tout le monde ne le fait pas.

Concernant les trois changements, il s'agit simplement d'ajustements, et notamment, vous savez que nous avons fusionné l'école maternelle et l'école élémentaire Stendhal et, là où il y avait besoin de deux élus, il n'y a plus besoin maintenant que d'un élu. Et nous avons des ajustements sur Pergaud et Renoir.

#### **Monsieur le Maire**

C'est donc Pierre Basdevant qui siégera pour l'école maternelle Renoir, Aliénor Ebling, qui devait déjà siéger sur l'une des deux, j'imagine, va siéger pour la primaire Stendhal réunissant maternelle et élémentaire, et Catherine Chabay sur l'élémentaire Pergaud.

Par rapport à l'intervention de Sandrine Grandgambe, j'en rajoute sur les remerciements. C'est normal de siéger en conseil d'école, mais nous avons la fierté de pouvoir dire qu'au terme de ces cinq années et demie de mandat, 100 % des réunions de conseils d'école ont vu siéger un représentant de la Mairie. Cela devrait être naturel dans les 36 000 communes de France, mais il est bon de rappeler que cela n'a pas été le cas.

Pour l'anecdote, la première fois que j'ai eu à siéger dans un conseil d'école de Trappes, c'était à l'école maternelle Anne Frank. J'y suis allé, on a demandé qui était ce monsieur qui venait siéger, j'ai expliqué qui il était et on m'a dit que cela faisait six ans que l'on n'avait pas vu d'élu siéger en conseil d'école Anne Frank. Ce changement-là, en tant que Maire j'en suis fier, et je sais que je vous l'ai dit dès le début du mandat mais vous avez été assidus, à chaque fois que l'un d'entre vous devait être absent, il s'est assuré d'être remplacé, merci à vous.

Nous votons pour ces changements : qui s'oppose à ces propositions ? Qui s'abstient ? Merci.

#### **Approuvé à l'unanimité**

## **CULTURE**

### **97. Adhésion à l'association Ciné Yvelines**

#### **Madame GRANDGAMBE**

C'est une nouvelle association. Pratiquement tous les départements ont ce type d'association qui fédère les cinémas indépendants et il se trouve que rien n'existe dans les Yvelines. L'association a donc été créée en décembre 2024, nous allons y adhérer, cela nous permettra de faire partie d'un réseau, de peser, de faire rayonner aussi ce que nous faisons à Trappes. Dans une période où la culture est un combat, lorsque l'on sait qu'aujourd'hui UGC va être racheté par Bolloré, je crois qu'il est plus que nécessaire que les cinémas indépendants existent, se fédèrent et pèsent de tout leur poids.

Je voulais simplement vous dire que nous sommes extrêmement contents, depuis la réouverture du cinéma, de ce que l'on y fait. Nous essayons forcément d'avoir un regard critique mais quelque chose est assez révélateur, c'est la fréquentation. Lorsque vous avez deux documentaires à quelques jours d'intervalle qui sont diffusés, où à chaque fois il y a 30 personnes en semaine, 40 personnes pour le deuxième, des documentaires vraiment exigeants, je crois que nous avons de quoi être satisfaits de ce qui est proposé à Trappes.

Les cinémas vont mal en France, la fréquentation est vraiment en baisse partout, il y a donc une vraie inquiétude. Et nous faisons mieux que résister ; depuis la réouverture, nous avons vraiment des fréquentations très intéressantes, notamment sur des programmations très exigeantes. Cela montre aussi qu'il y a une vraie attente, aussi bien sur des débats politiques quels qu'ils soient, que sur des films documentaires, des films d'auteur. Nous voyons qu'il y a une appétence pour aller vers ce type de cinéma, c'est aussi le rôle d'un cinéma municipal et je crois que nous sommes vraiment dans ce que doit être un service public de la culture lorsque l'on développe ce type de programme.

C'est une petite digression mais qui vous permet de comprendre pourquoi il est absolument essentiel d'adhérer à cette association Ciné Yvelines.

**Monsieur le Maire**

Merci. Pas de questions sur cette adhésion ? Normalement, le montant de la cotisation est supportable : 150 euros. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? À l'unanimité.

**Approuvé à l'unanimité**

**98. Approbation d'une convention de partenariat pour l'éducation artistique et culturelle entre la Ville et l'Académie de Versailles**

**Madame GRANDGAMBE**

En réalité, cette convention sert essentiellement un objet, puisque vous savez que nous faisons beaucoup de choses sur l'EAC, nous travaillons déjà largement avec l'Éducation Nationale. Mais quelque chose nous manquait, qui était que notre convention ne nous permettait pas d'avoir accès à ce qui est en bas de la note de présentation : l'application Adage qui est une plateforme qui recense tous les projets artistiques, EAC. Ceux qui avaient la main et qui avaient accès à la plateforme était l'Agglomération de Saint-Quentin. Et comme vous savez qu'ils avaient accès à une plateforme et comme ils ne financent plus rien sur rien, c'était assez cocasse.

Nous avons donc arrêté le sketch et nous reprenons directement la main. Cette convention nous permet d'avoir accès à la plateforme, également d'être dans les commissions en direct et de savoir exactement ce qui se fait partout, aussi bien à Trappes que dans les autres villes. Cela permet aussi de s'enrichir de ce que peuvent faire les autres. Voilà donc pour l'objet de cette convention, Adage nous est très utile.

**Monsieur le Maire**

Merci. Pas de questions, pas d'intervention ? Je soumets au vote : qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

**Approuvé à l'unanimité**

**99. Approbation d'une convention de partenariat entre la ville de Trappes et le Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines, Scène nationale**

**Madame GRANDGAMBE**

Quelque chose de maintenant habituel. Les travaux ne sont pas terminés sur la Scène nationale. C'est bien d'avoir la Scène nationale qui fonctionne de manière pleine et entière sans faire du hors les murs, mais c'est clair que les scènes nationales ont l'obligation de faire du hors les murs, d'aller à l'extérieur, mais ils ont quand même souvent des budgets, surtout dans la période, de plus en plus contraints, qui ne leur permettent pas de mener à bien toutes leurs missions. Je sais que c'est la volonté du directeur actuel de pouvoir continuer ce partenariat, mais il ne sera peut-être pas à la même hauteur puisque le travail se fait avec toutes les scènes de Saint-Quentin. Je ne suis pas sûre qu'ils auront les moyens financiers de faire au théâtre et à l'extérieur.

Six spectacles sont proposés, vous avez la liste, ce sont vraiment des spectacles de qualité qui sont à chaque fois de nature très différente, beaucoup de danse aussi. Je vous signale que le prochain spectacle est une pièce de théâtre qui s'appelle « Forteresse » et qui aura lieu le 4 novembre. Venez, c'est un sujet passionnant sur trois familles iraniennes et la question du voile. Nous parlons un peu moins de ce qui se passe en Iran mais l'actualité tragique de ce qui se passe un peu partout dans le monde a tendance à faire passer à la trappe d'autres sujets qui, pourtant, continuent d'exister. La question de la liberté des femmes en Iran est évidemment essentielle. Rendez-vous donc le 4 novembre. C'est le premier spectacle qui est fait en collaboration avec le théâtre de Saint-Quentin.

#### **Monsieur le Maire**

Merci. Des questions, des remarques ? Je soumets aux voix cette convention : qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

#### **Approuvé à l'unanimité**

### **ÉDUCATION**

#### **100. Fermeture de l'école maternelle Léo Lagrange et réorientation des élèves concernés**

#### **Madame GRANDGAMBE**

Dans le cadre du projet de reconstruction d'une école maternelle et d'une école élémentaire dans l'actuel groupe scolaire Wallon, nous vous proposons d'anticiper une fermeture qui était de toute façon prévue. De l'anticiper pour des raisons de bien-être de l'enfant, mais aussi de rationalité de gestion des bâtiments. La proposition que nous avons travaillée avec l'Éducation Nationale, c'est d'ailleurs au départ une suggestion de l'Éducation Nationale et de l'inspectrice, est donc d'anticiper cette fermeture de Lagrange.

Nous avons actuellement 4 classes Lagrange, dont une TPS, donc 3 classes. Et les enfants de grande section Lagrange iront de toute façon en CP, ils changeaient donc d'école. Et les petite et moyenne sections actuelles iront à l'école Jean-Baptiste Clément ou à l'école Renoir, en fonction de leur adresse. Nous avons évidemment concerté les enseignants, les directeurs, nous avons aussi rencontré les parents.

Pour ceux qui ne connaîtraient pas la situation de cette école, elle perd des élèves et les demandes de dérogation sont extrêmement nombreuses. Si nous prenons cette année, sur l'entrée en petite section, 73 % des parents avaient fait une demande de dérogation. Ce qui est logique puisque lorsque l'on a un seul enfant, en général les parents vont plébisciter les petites écoles isolées. Mais dès qu'il y a une fratrie et l'obligation de déposer un enfant dans une école et l'autre dans une autre, il y a systématiquement une demande de dérogation pour les rassembler dans l'école où le grand est scolarisé. Cela explique les désaffections pour les petites écoles dès qu'il y a des fratries.

Lorsque nous avons annoncé la fermeture, je peux vous dire que, non seulement il n'y a pas eu de contestation, mais les parents étaient satisfaits de cette décision. Cela permettra que les enfants de l'école maternelle actuelle Wallon soient accueillis dès l'année prochaine, en septembre, dans l'école anciennement Lagrange, qui reprendra le nom de Wallon sur la période des travaux. Lorsque je parlais du bien-être des enfants, il va de soi qu'être accueilli pendant sa scolarité dans une vraie école, notamment la restauration, etc., c'est bien mieux que d'être dans des préfabriqués. Parce que l'autre solution était évidemment les préfabriqués qui posent problèmes car, en termes de confort, ce n'est pas l'idéal. L'autre problème c'est qu'il fallait de toute façon investir énormément pour recréer une cour autour des préfabriqués pour les louer ou les acheter. Et en termes de bonne gestion des deniers publics, c'est évidemment la meilleure solution.

Voilà donc la proposition qui est faite de fermer, de manière anticipée, l'école Lagrange.

**Monsieur le Maire**

Merci. Y a-t-il des questions, des remarques ? Nous soumettons au vote : qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

**Approuvé à l'unanimité**

**101. Participation communale pour l'accueil d'enfants trappistes en école primaire privée sous contrat du territoire communal**

**Madame GRANDGAMBE**

Là aussi, quelque chose d'habituel, je rappelle que c'est la loi. Monsieur Macron, merci à lui d'avoir rendu l'école obligatoire depuis la maternelle, résultat : nous devons aussi payer pour les maternelles puisque l'école est obligatoire depuis trois ans. Nous connaissons l'entourloupe, on nous disait que l'école maternelle était évidemment compensée, les collectivités allaient devoir verser de l'argent aux écoles privées. Mais, ô surprise, la compensation n'est plus là. Ce sera donc à la charge de la Commune de financer. Là, pour le coup, c'est normal, lorsque l'on a des enfants trappistes dans une école, qu'ils reçoivent autant qu'un enfant dans une école publique. Mais vous comprenez bien qu'à chaque fois la parole de l'État sera abîmée dans tout cela. Parce que l'on a clairement un discours dont on sait qu'il ne tiendra pas sur les années, et quelques années après la douloureuse arrive.

Les chiffres que vous avez là ont été travaillés par les services, par Madame Louis en particulier, et prennent en compte, dans le Compte Administratif, l'ensemble de ce que coûte un enfant à la Collectivité. En dehors de ce qui vous est rappelé, par exemple, les kits que nous livrons en début d'année sont déjà livrés à l'école Sainte-Marie, nous n'allons donc pas les compter deux fois. Mais pour le reste, c'est le coût d'un enfant en élémentaire et d'un enfant en maternelle. La différence, ce sont les ATSEM que vous avez dans les personnels qui accompagnent les enfants et qui sont payés par la Mairie, ce qui permet de comprendre le décalage. Il y a eu une augmentation, qui n'est pas faramineuse, mais c'est logique puisque nous avons continué d'augmenter les efforts que nous faisions sur l'éducation. C'est un budget qui a été en constante augmentation au cours de l'ensemble du mandat, nous le retrouvons donc forcément ici aussi.

**Monsieur MALANDAIN**

A-t-on une idée du coût de cette opération qui est légale, il n'y a pas de discussion ? En gros, ce n'est pas à l'euro près.

**Monsieur le Maire**

90 754 euros, pour être très précis, pour les maternelles et maintenant nous sommes à 40 %.

**Monsieur MALANDAIN**

En gros, 91 000 euros.

**Monsieur le Maire**

Je croyais que c'était une compensation qui baissait mais nous sommes déjà à 0 % de compensation en dépenses obligatoires pour les collectivités locales.

**Monsieur MALANDAIN**

Oui, 91 000 euros en chiffre rond, d'accord, merci.

### **Monsieur le Maire**

Une décision de Monsieur Blanquer et de Monsieur Macron, - 90 000 euros pour la mairie de Trappes compensés pendant trois ou quatre ans et ensuite ils ont dit : « c'est pour votre pomme ». C'est comme ça la relation avec l'État depuis quelques années pour les collectivités locales. Vous comprendrez que la défiance qu'expriment les Français vis-à-vis du pouvoir national soit largement partagée par les élus locaux.

Nous soumettons au vote cette convention triennale : qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

### **Approuvé à l'unanimité**

## **CULTURE**

### **102. Convention triennale entre la ville de Trappes et l'association Foursan Friends France (FOURSAN FR) pour l'accueil en résidence de la Compagnie Foursan durant la saison culturelle 2025/2026**

#### **Madame GRANDGAMBE**

Ce que me rappelait le Directeur de la Culture, c'est que cela fait un petit moment que nous recherchons une compagnie avec laquelle nous pourrions travailler de manière approfondie sur le long terme de manière pluridisciplinaire. Et il se trouve que nous avons trouvé cette Compagnie, Foursan, qui est venue vers nous et qui propose, à la fois, une excellence en danse mais aussi des activités en cinéma et théâtre. Et nous nous sommes dit que cela collait complètement avec ce que nous sommes en train de faire, notamment sur la danse à Trappes, qui est une ouverture à l'ensemble des danses. Et nous le voyons aussi dans la programmation culturelle, aussi bien au conservatoire qu'à La Merise. Je n'ai pas de compétences particulières là-dessus mais il y a une danse palestinienne qui s'appelle Dabkeh, qui est rentrée au patrimoine mondial de l'Unesco. Et c'est grâce à cette compagnie que cette danse a pu être reconnue parce qu'ils ont justement gardé la pratique et le savoir-faire autour de cette danse.

C'est donc un collectif très intéressant, très professionnel, avec une grande qualité artistique et il se trouve qu'en plus ils sont Palestiniens et que, dans la période, vous comprenez que symboliquement pour nous c'était aussi important d'avoir ce partenariat avec cette compagnie artistique palestinienne. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons ce partenariat qui va, vous le verrez tout au long des mois qui viennent, si vous êtes d'accord pour l'accepter, nous enrichir culturellement fortement.

#### **Monsieur le Maire**

Et nous rendre fiers aussi en tant qu'êtres humains de tisser des liens entre notre pays et la Palestine que, dorénavant, l'État français a enfin reconnue, et permettre à cette troupe de pouvoir venir se produire à Trappes et ailleurs aussi en France.

Y a-t-il des questions, des interventions à ce sujet ? Je n'en vois pas, je soumets donc cette convention aux voix : qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

## **ÉDUCATION**

### **103. Dénomination de la nouvelle crèche Rosa Parks**

#### **Madame SAMAD**

Bonsoir à tous. L'ouverture d'une nouvelle crèche écoresponsable de 60 berceaux est prévue pour septembre 2026 du côté de Cité Nouvelle, à l'avenue Ambroise Croizat. Elle portera le nom de « Crèche Rosa Parks ». La pose de la première pierre s'est déroulée le 28 août dernier. Cette dénomination a été choisie par les familles et les professionnels de nos crèches actuelles, via une concertation, afin que chacun se saisisse de ce beau projet. Parmi plusieurs propositions de femmes illustres et engagées ayant marqué l'histoire, Rosa

Parks est ressortie en tête pour son symbole fort de lutte pour l'égalité raciale et ses combats contre les discriminations.

Ce projet est très attendu par les familles trappistes pour tenter de pallier le manque cruel de places en crèche sur la Ville, qui dure depuis beaucoup, beaucoup trop d'années. Nous avons hâte d'y remédier afin de favoriser un accueil de qualité pour les tout-petits et leurs familles, et surtout offrir les mêmes possibilités à chaque enfant dès les premiers pas. Merci.

#### **Monsieur le Maire**

Merci beaucoup. C'est effectivement une grande fierté, nous avons attendu cette nouvelle crèche, toi en particulier Jarina Samad. Ce choix de Rosa Parks est évidemment magnifique, il nous rend fiers à Trappes. Mais le travail de vote et de soumission au vote d'un certain nombre de noms était en soi un travail pédagogique. Il y a plein de personnages féminins illustres de l'Histoire de France, pas que de France d'ailleurs mais en particulier de l'Histoire de France, qui ont été découverts par les parents notamment qui ont participé au vote, au moment de l'exposition qui présente leurs parcours et leurs histoires. Cela a permis aux uns et aux autres de voter. Je me réjouis donc du choix de Rosa Parks pour lequel j'avais voté en tant que parent.

Je soumets au vote cette nouvelle dénomination de notre future crèche. Et comme il y aura une autre nouvelle crèche dans quelques années, nous aurons de nouveau à délibérer. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci et longue vie à la crèche Rosa Parks qui est en train de s'ériger Rue Ambroise Croizat.

#### **Approuvé à l'unanimité**

### **COHÉSION SOCIALE**

#### **104. Dénomination de l'espace Gisèle Halimi**

#### **Monsieur le Maire**

Cette fois, la parole est à moi-même puisqu'Aminata Diallo est malheureusement absente. Là encore, dans la même temporalité, un travail de soumission aux habitants de Trappes d'un certain nombre de noms de femmes illustres a permis de faire émerger le nouveau nom de l'espace qui accueille le Centre Socioculturel et la Maison des Jeux. Elle s'est d'ores et déjà installée fin août au sein des Merisiers, dans les nouveaux locaux au rez-de-chaussée du nouvel immeuble construit par le promoteur Nexity. Et les habitants ont choisi ce beau nom d'une militante engagée franco-tunisienne.

Il n'y a pas de hiérarchie entre Rosa Parks et Gisèle Halimi, mais ces deux noms sont clairement arrivés en tête des suffrages des Trappistes. C'est donc Gisèle Halimi qui a été retenue pour le nouvel espace des Merisiers. Ce lieu a été co-construit avec les habitants, je disais qu'il rassemblait le Centre social et la Maison des jeux. Mais sa deuxième partie, dans quelque temps puisqu'un autre bâtiment va être construit dans les deux ans qui viennent, est dans le rez-de-chaussée qui va être acheté par la Ville. Nous avons déjà délibéré mais il va falloir passer aux étapes suivantes. Et cette fois, il accueillera le programme de Réussite Éducative, la Maison des Parents, la Maison des Jeux et le Relais Petite Enfance. Tout cet ensemble, pôle de services publics au sein du quartier prioritaire de la ville des Merisiers, permettra, en grande proximité avec les habitants et du marché, etc., d'offrir tout un panel de services. Notamment allant du plus jeune âge, la toute petite enfance, jusqu'aux personnes âgées pour le Centre Socioculturel. Il proposera un établissement public de 1 100 m<sup>2</sup> permettant l'épanouissement des familles.

Je le disais, l'inauguration s'est déroulée le 28 août ; elle a réuni beaucoup de monde. Nous avons eu 500 votants sur ce deuxième site, ce n'est pas mal, 311 sur la crèche également.

Nous avons donc pu mobiliser plusieurs centaines de Trappistes autour du choix de ce nom et c'est aussi une façon pour eux de s'approprier un espace qui leur appartient, qui n'est pas l'espace des agents municipaux ou des élus mais qui est bien un espace qui appartient aux habitants et qu'il conviendra qu'ils animent avec engagement.

Revenir sur les combats de Gisèle Halimi est peut-être superfétatoire dans une enceinte comme celle-là où il y a des militants et des militantes. Mais il se trouve que cette grande avocate, militante des droits de l'homme, pour la justice, pour le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, et notamment une grande militante de la décolonisation, rendra fier l'ensemble des habitantes et des habitants. Je vous rappelle que, normalement, Gisèle Halimi devrait rentrer au Panthéon, c'est ce qu'en tout cas avait annoncé le Président de la République qui a lancé une consultation pour cela en 2021.

C'était aussi une grande militante de l'interruption volontaire de grossesse, évidemment, l'une des 343 signataires du fameux manifeste dont la décence exige que je ne prononce pas l'intitulé ici (*rires*). C'est Marco qui va le dire alors. Le « manifeste des 343 salopes » qui assumaient d'avoir pratiqué sur elle-même, ou d'avoir contribué à pratiquer l'interruption volontaire de grossesse au moment où elle était inégale. Il faut parfois savoir enfreindre les règles et même la loi pour défendre les droits des personnes à disposer de leur propre corps, en l'occurrence des femmes. Et Gisèle Halimi ne manquait évidemment pas de ce courage-là et elle était donc de tous les combats féministes, antiracistes, décoloniaux et c'est un modèle pour la plupart d'entre nous. J'espère qu'elle aura sa place au Panthéon et qu'aux grandes femmes la patrie sera reconnaissante, à défaut d'être inscrite sur le fronton du Panthéon nous prononcerions cette phrase ici à Trappes si elle y faisait son entrée.

Je soumets aux voix s'il n'y a pas de questions à ce sujet : qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Longue vie à l'espace Gisèle Halimi.

**Approuvé à l'unanimité**

**VIE ASSOCIATIVE**

**105. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Trappes Basket Club (TBC)**

**Monsieur le Maire**

Aminata étant absente, c'est le Maire qui présente également. La ville de Trappes voit cohabiter deux clubs de basket, grand sujet polémique sur lequel nous avons eu l'occasion de revenir à plusieurs occasions lors du Conseil municipal notamment. Le Trappes Basket Club a d'ailleurs été créé par les anciens adhérents du club de basket historique de la ville de Trappes en rupture de ban avec la direction pour de bonnes raisons, que nous comprenons et approuvons, après avoir longtemps toléré des agissements que nous n'aurions d'ailleurs peut-être pas dû tolérer aussi longtemps. On crée un club qui rencontre un grand succès puisqu'il a plus d'une centaine d'adhérents au moment où je vous parle. Il est reconnu et affilié à la Fédération Française de Basket-Ball. Et il nous a soumis une demande de subvention complémentaire pour cette saison au regard du succès qu'il a rencontré lors de la rentrée sportive. Le Conseil municipal propose donc une subvention au Trappes Basket Club de 8 000 euros.

Y a-t-il des questions ou des interventions ? Il va être court ce Conseil municipal. Je soumets au vote : qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Pardon, il y a des oppositions, baissez vos mains. Qui s'oppose au versement d'une subvention à un club qui réunit 100 Trappistes ? Merci de lever les mains. Vous avez bien noté ? Qui s'abstient à l'attribution d'une subvention à un club qui réunit 100 licenciés ? Monsieur Guy Malandain.

Il n'y a plus de micro, Monsieur Malandain (*rires*). Tant que le problème ne sera pas totalement réglé, vous vous abstenez, très bien, c'est compris, merci. Et qui vote pour ? Le reste du Conseil municipal unanimement. Merci.

Abstention : Guy MALANDAIN

Contre : Annie LE HIR, Anne CLERTÉ-DURAND, Benoît CORDIN, Dalale BELHOUT, Véronique BRUNATI, Patrick LEBOUCQ

**Approuvé à la majorité des suffrages exprimés**

## URBANISME

### **106. Acquisition de locaux commerciaux dépendants de l'ensemble immobilier complexe situé à Trappes (78190) 6 avenue Carnot et 20 rue Jean Jaurès**

#### **Monsieur ARICHI**

Dans le cadre de notre volonté de valoriser le territoire, de maîtriser le foncier local et de soutenir l'activité commerciale en centre-ville, je porte à votre délibération l'acquisition de 2 locaux situés 20 rue Jean Jaurès et 6 avenue Carnot. L'estimation des Domaines a été faite, pour le premier bien : 133 000 euros HT, 638 000 euros pour le deuxième, soit un total de 771 000 euros. À l'issue des discussions, un accord a été trouvé avec un prix d'acquisition à 732 500 euros, soit - 5 % du prix des Domaines. Cette opération, comme cela a déjà été expliqué, est stratégique pour la Commune pour la requalification urbaine du secteur et pour une meilleure maîtrise du foncier.

#### **Monsieur le Maire**

Merci. Bravo aux négociateurs qui ont permis d'économiser à la Ville un certain nombre de dizaines de milliers d'euros. Ce sont surtout des locaux extrêmement stratégiques qui sont positionnés en pleine avenue Carnot, qui va être amenée à être transformée dans les prochaines années, dans le cadre des aménagements des abords du plateau urbain dans une acceptation assez large. Et la maîtrise de ce foncier commercial va être hautement stratégique. Monsieur Malandain ?

#### **Monsieur MALANDAIN**

Sauf erreur de ma part, mais je connais depuis très longtemps les propriétaires de l'ensemble de l'immeuble et des commerces en rez-de-chaussée, pourquoi vendent-ils leurs locaux du rez-de-chaussée ? Est-ce que c'est parce que cela ne fonctionne pas ? Parce qu'ils ne trouvent pas de preneurs ? Auquel cas, la Ville achetant, elle se trouvera avec des locaux difficilement utilisables. Ou y a-t-il, d'ores et déjà, pour motiver cette acquisition, un projet d'installation de plusieurs commerces ? Ce genre de question et de position à prendre me paraît tout à fait classique. Je ne suis pas contre mais on a déjà des commerces prêts à s'installer pour ne pas avoir à acheter des locaux qui resteront vides comme ils le sont aujourd'hui ? Je vous rappelle qu'à cet endroit il y avait une crêperie, un restaurant, une vie économique et sociale importante, et que tout cela s'est complètement écroulé, on ne sait pas trop pourquoi vraiment, sincèrement. Est-ce l'emplacement par rapport aux habitudes et aux déplacements commerciaux des habitants de la Ville ? Ou y avait-il d'autres raisons que j'ignore et sur lesquelles, bien sûr, je ne porte pas de jugement puisque je ne les connais pas ? Merci.

#### **Monsieur le Maire**

J'allais vous poser la question, Monsieur Malandain, parce que c'était vous à l'époque qui étiez aux responsabilités, que tous ces commerces se sont éparpillés et que ces locaux sont restés vides. J'allais donc vous dire que, peut-être, avec l'histoire que vous connaissez bien de ces locaux, vous pourriez nous indiquer à partir de quand et pourquoi ils ont cessé de fonctionner.

### **Monsieur le Maire**

Un peu plus que ça, je crois. Depuis 2011, je n'ai vu personne occuper le restaurant notamment.

### **Monsieur le Maire**

Voilà, c'est une quinzaine d'années. Et si nous achetons ces locaux, c'est parce que la Ville, depuis quelques années déjà, est en forte demande auprès du propriétaire pour les acheter. Et le propriétaire que vous avez connu n'était pas vendeur, il ne voulait rien entendre et il ne voulait pas les vendre. Et il se trouve que pour notre bonheur il a été racheté en bloc, non pas par morceaux sinon cette copropriété aurait été un cauchemar, mais par une seule entité, un investisseur foncier international qui a rénové les logements.

Nous avons fortement mis la pression sur cet investisseur immobilier en lui disant que nous étions extrêmement intéressés par les locaux commerciaux. Pourquoi extrêmement intéressés ? Parce que devant l'état de fait que vous décrivez, c'est-à-dire une forme de désérence commerciale au centre-ville dans son ensemble, sur l'avenue Carnot en particulier, nous avons voulu opposer le volontarisme de l'action politique. Et vous le savez, nous aurons notamment à délibérer très prochainement en Conseil municipal à ce sujet, et nous l'avons déjà abordé en Conseil municipal, la Ville s'est engagée dans la création d'une foncière commerciale. Une société d'économie mixte qui a vocation à acheter les locaux immobiliers et à maîtriser les cessions de fonds de commerce, pour éviter que nous ayons 36 coiffeurs, 25 restaurants rapides et autres commerces qui n'apportent aucune diversité. Et X boucheries halal, puisque cela fait partie de la polémique médiatique permanente, et que l'on puisse apporter un peu de diversité commerciale dans notre centre-ville.

Là où il n'était pas vendeur, mais rappelez-vous, nous avons déjà délibéré en Conseil municipal, nous avons également utilisé un moyen de pression que nous avions entre les mains : la nécessité pour le propriétaire, ensemble foncier, de faire diviser en volumes un certain nombre de parcelles où des erreurs avaient été commises dans les années 80, à l'époque où cet ensemble immobilier a été construit. Et pour pouvoir disposer d'un crédit bancaire et engager la rénovation des logements et l'embellissement de son patrimoine, cet investisseur immobilier avait besoin d'une délibération et d'un accord de la Mairie. J'ai donc mis en balance notre bonne volonté sur cette demande avec l'exigence qu'il cède ces rez-de-chaussée commerciaux. C'est ce qui a permis d'emporter sa décision, à l'époque il a pris un engagement oral et moral vis-à-vis de nous.

Nous avons été de bonne composition pour lui permettre d'obtenir ses crédits bancaires, et il tient parole aujourd'hui en nous cédant ces surfaces commerciales. Nous avons un certain nombre de prospects, une liste de demandeurs qui ne trouvent pas aujourd'hui chaussure à leur pied dans les commerces du centre-ville. Tout un travail est fait par le service Développement Économique, que je salue, et par l'adjoint en charge du Développement Économique, qui ont toute une liste de prospects que nous allons pouvoir installer dans ces locaux une fois qu'ils auront été réaménagés. Et surtout, nous avons tout un projet, je ne sais pas si je devrais le dévoiler ici tant que nous n'avons pas signé devant le notaire, mais j'espère que le vendeur ne se retirera pas, parce qu'il lira le procès-verbal de ce Conseil municipal. Nous avons un projet urbain qui consiste notamment à venir ramener les façades commerciales au droit des balcons de l'immeuble. Et ce retrait par rapport au balcon qui enjambe les commerces crée une situation où il y a un recul, de l'obscurité, des squats, des gens qui stationnent en permanence. Cela concourt à l'absence de visibilité et de lisibilité depuis la rue Jaurès des commerces de l'avenue Carnot, avec ces renflements qui ont été pensés par l'architecte qui pense avoir raison, j'imagine, à la fin des années 70 et au début des années 80 mais qui, à mon avis, s'est fondamentalement trompé en mettant ces balcons qui devancent ces commerces. En fait, nous allons gagner des mètres carrés sur l'espace public qui appartient à la Ville, nous aurons des commerces plus grands, plus visibles, plus lumineux, qui donnent directement sur l'extérieur.

L'avenue Carnot, aujourd'hui très ancienne, très délabrée, très dégradée, sera totalement réaménagée. Et nous avons un projet de verdissement, ce qui est compliqué puisque l'avenue Carnot, pour l'essentiel, est sur un parking, nous ne pouvons donc pas planter d'arbres. En revanche, nous pouvons débitumer, mettre un peu de pelouse, des espèces qui ne développent pas trop leurs racines et avoir un peu plus de verdissement sur cette place pour la rendre beaucoup plus attractive et donner envie aux gens de s'arrêter sur une terrasse pour prendre un café, manger au restaurant. Nous voyons le fonctionnement et le succès de Djerba Hood, le nouveau restaurant tunisien qui a ouvert. Ce n'est pas Houssem Dhaouadi qui me démentira, je le vois hocher la tête, petit tropisme tunisien, au bout de la salle.

L'idée sera, à la fois de renforcer l'offre de pratiques de médecine libérale, nous avons une subvention de l'État pour pouvoir installer des médecins ou des professions médicales sur cet espace, et des commerces qui manquent sur la rue Jaurès. Et nous achetons surtout à bon prix, parce qu'objectivement, Djamel Arichi le rappelait, au regard de la valeur estimée des locaux en l'état par les Domaines, nous les projetons dans un état réaménagé, ce sera beaucoup plus attractif et pouvoir acheter des commerces de cette qualité, dont une moitié est exposée sur la rue Jaurès et l'autre moitié sur l'avenue Carnot, c'est vraiment une opportunité extraordinaire. Nous achetons donc et nous allons ensuite pouvoir céder à la foncière dans quelques mois, laquelle, avec des professionnels dédiés, va pouvoir gérer ce patrimoine.

J'en profite pour annoncer, au détour de cette délibération, mais nous aurons une délibération spécifique, que nous avons très bien avancé sur la création de cette foncière avec l'accompagnement de la Banque des Territoires. Les études de faisabilité ont confirmé l'opportunité de créer cette foncière. Très officiellement, ce sera la seule foncière commerce de Saint-Quentin-en-Yvelines. Trappes est donc vraiment précurseure et très active, c'est aussi cela le rôle du service public, pour maîtriser le foncier commercial. Et nous avons déjà deux banques qui sont engagées avec nous, et également un spécialiste de l'immobilier commercial qui s'est engagé à nos côtés au sein de cette foncière. Vous savez qu'il faut deux opérateurs : une ville et un opérateur bancaire privé, nous sommes déjà quatre et c'est une très bonne nouvelle.

La question qu'a posée Monsieur Malandain a permis d'aller beaucoup plus loin et je l'en remercie, cela permet d'éclairer le Conseil municipal et le public sur les enjeux qui se nouent autour de l'avenue Carnot et de ses commerces. S'il n'y a pas d'autres questions, je soumets au vote cette acquisition à un prix inférieur à celui estimé par les Domaines. C'est rare, d'habitude c'est supérieur aux Domaines, ici nous le présentons inférieur aux Domaines. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

#### **Approuvé à l'unanimité**

#### **LOGEMENT**

#### **107. Garantie d'emprunt pour la réhabilitation de 140 logements résidence Castiglione à Trappes**

##### **Monsieur le Maire**

Les délibérations suivantes sont des garanties d'emprunt dans le domaine du logement, apportées par la ville à des bailleurs qui ont engagé la réhabilitation de leur patrimoine. En l'occurrence, un bailleur puisque c'est le même sur ces deux patrimoines : CDC Habitat que je salue. Vous savez que je peux avoir un discours rude vis-à-vis des bailleurs lorsqu'ils ne sont pas à la hauteur de leur vocation de bailleur social, et le social c'est important. Mais je salue ceux qui dégagent des moyens considérables pour améliorer la qualité de vie de leurs locataires et réduire les charges locatives.

En l'occurrence, CDC Habitat a réussi une très belle rénovation thermique et une réhabilitation sur le square Castiglione del Lago, nos deux tours qui sont tout près de la place de l'Aérostat et qui ont totalement changé de physionomie, mais qui ont surtout totalement changé les conditions de confort et les capacités thermiques du bâtiment. L'hiver où nous avons inauguré le bâtiment, des dames âgées qui habitent au rez-de-chaussée notamment sont venues me voir pour me dire que durant l'hiver qui s'achevait au moment de l'inauguration, elles n'avaient pas du tout allumé le chauffage. Pouvoir quasiment pas ou ne pas allumer le chauffage et vivre dans une température confortable était donc un bouleversement dans leur vie dont nous pouvons nous réjouir.

Cela vaut donc le coup d'engager parfois des rapports de force, d'avoir un discours exigeant vis-à-vis des bailleurs, et lorsqu'ils font bien leur travail ils méritent que la Mairie apporte sa garantie d'emprunt. Ce qui est le cas pour cette résidence qui comporte 140 logements, ce sont 3,5 millions d'euros de travaux, le coût total était un peu plus que cela : 5 millions, mais on nous demande de garantir 3,5 millions d'euros d'investissement. Et en contrepartie, comme de coutume, la Ville récupère 20 % des droits de réservation, ce qui représente, pour les 140 logements, 28 logements qui seront intégrés dans l'assiette de gestion en flux du bailleur au profit de la commune de Trappes.

Monsieur Boubetra, j'ai été exhaustif, précis, sous votre supervision et votre contrôle. Je peux donc soumettre aux voix. Y a-t-il des questions ? Non, je soumets aux voix : qui s'oppose à cette garantie d'emprunt ? Qui s'abstient ? Merci.

***Approuvé à l'unanimité***

**108. Garantie d'emprunt pour la réhabilitation de 26 logements par CDC Habitat sur le square Daumier**

**Monsieur le Maire**

Là, ce sont des maisons individuelles, c'est souvent plus coûteux par logement. Mais en même temps, c'est pareil : confort, économie de charges, nécessité absolue pour les locataires. Et en ce moment, il y a beaucoup de rénovations de logements individuels, certaines qui se passent très bien, ce qui a été le cas ici. Ce sera bientôt le cas sur le square Eugénie Cotton, c'est une belle bagarre que nous avons menée, toujours avec le bailleur CDC Habitat. J'ai mis 35 000 euros d'amende de police à ce bailleur pour dénoncer un certain nombre de mauvaises gestions, assez anciennes d'ailleurs, qui n'avaient pas été traitées historiquement et qui nous ont amenés à prendre des sanctions. Le bailleur a été réactif, a réalisé des travaux d'urgence, a engagé une rénovation importante qui va commencer dans les semaines qui viennent. Pour près de cinq millions d'euros d'ailleurs pour la quarantaine de pavillons du square Eugénie Cotton. Ce sera bientôt le cas d'ICF La Sablière sur la Cité Nouvelle dans le cadre de l'ANRU, c'était le cas d'ICF La Sablière sur le square rue Victor Hugo à la Boissière qui, là, s'est plutôt très mal passé, ce qui a amené à ce que la Ville se mobilise de nouveau.

Mais pour le cas d'espèce, les 26 logements individuels de CDC Habitat sur le square Daumier, nous allons garantir 872 000 euros d'investissements. Là encore, en récupérant 20 % des contingents de réservation, c'est-à-dire cinq logements qui seront intégrés à l'assiette de gestion en flux. Pour ceux qui ne savent pas ce que c'est, au moment où elle garantissait les emprunts, la Ville était réservataire de logements, très peu, la Ville étant le réservataire le moins bien doté, et ces logements étaient toujours les mêmes. Il fallait donc attendre que le locataire sorte de son logement, parfois à sa mort, pour pouvoir récupérer son logement et l'attribuer à quelqu'un d'autre. D'ailleurs, la Ville était souvent réservataire des logements les moins intéressants. Lorsque c'est le dernier étage sans ascenseur au square Langevin, c'est pour la mairie de Trappes, par exemple. Et à vie, vous aviez donc des logements, parfois de piètre qualité.

Depuis le passage à la gestion en flux, on ne raisonne plus de la même façon. Vous n'êtes plus réservataires d'un logement nommément ciblé, précisément identifié, mais à chaque fois que des logements se libèrent, chacun récupère la part qui est la sienne. Sur 100 logements qui vont se libérer, par exemple, dans l'année, il y en aura X % pour la mairie de Trappes, X % pour Action Logement, X % pour la Préfecture à travers le DALO, X % pour Saint-Quentin-en-Yvelines. D'ailleurs, je n'aurais pas dû dire « X », si vous étiez des scientifiques attachés à la précision j'aurais dû dire X, Y, Z, O et P. C'est le cas de ma première adjointe, par exemple, qui me rabroue. Voilà ce que c'est que la gestion en flux, l'intérêt est que lorsque l'on réserve 20 % des logements, on peut ensuite négocier durablement pour que ces 20 % puissent bouger d'un patrimoine à l'autre, d'un logement à l'autre. Ce, pour ne pas toujours avoir les mêmes logements, ceux qui sont les moins bien exposés, au dernier étage, etc.

Je soumets au vote, s'il n'y a pas de questions, cette garantie d'emprunt de 872 000 euros au profit de CDC Habitat, en contrepartie de la rénovation du square Daumier. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

**Approuvé à l'unanimité**

## URBANISME

### **109. Approbation de la convention d'appui en ingénierie du Cerema dans le cadre de la démarche ÉcoQuartier 2030 - Quartier Camus**

#### **Monsieur ARICHI**

L'approbation de cette convention va permettre à la ville de Trappes, qui a été sélectionnée par la DGALN, la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature, de bénéficier d'un accompagnement du Cerema qui est l'établissement public avec une expertise scientifique et technique sur les projets d'aménagement et de développement. Cette convention est de trois ans, de 2025 à 2027, elle inclut 36 jours d'appui, soit environ douze jours par an, pour un montant total de 36 000 euros HT, dont 7 200 euros à la charge de la Ville.

#### **Monsieur le Maire**

Merci beaucoup. C'est une grande fierté d'avoir l'accompagnement du Cerema et en même temps nous avons monté un dossier très solide. Je remercie Jean-Baptiste Grenier, Directeur Général Adjoint en charge de cela, et nous aurons l'accompagnement des meilleurs experts pour bâtir un écoquartier très performant dans lequel pourront vivre des habitants de Trappes dans les prochaines années et en faire un modèle pour Trappes, et pas que pour ça d'ailleurs. Pour information, le Cerema, dans le cadre de cette démarche, n'accompagne, de mémoire, que douze communes au niveau national. En tout cas, c'est du bon travail, bravo aux équipes qui ont monté le dossier.

S'il n'y a pas de questions, je soumets au vote : qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

**Approuvé à l'unanimité**

### **110. Avenant n° 1 à la convention particulière 2022-2026 « Prior'Yvelines-violet rénovation urbaine » - Quartier Merisiers/Plaine de Neauphle (Trappes)**

#### **Monsieur ARICHI**

Je me serais bien passé de cette délibération et de cette réduction de participation du Département. Mais pour rappel, en décembre 2022, la Ville a signé une convention avec le Département, la Communauté d'Agglomération, ICF Habitat La Sablière dans le cadre du programme Prior'Yvelines pour soutenir le projet de rénovation du quartier Merisiers/Plaine de Neauphle. Il était initialement prévu que le Département finance 27,98 millions d'euros,

quasiment 28, et cet avenant vient donc réduire ce montant à 12,9 millions. C'était initialement 12,5 mais nous avons négocié pour récupérer 400 000 euros pour le projet Wallon. Cet avenant prévoit donc de revoir la maquette financière, de retirer le soutien départemental à certaines opérations et de réaffecter les montants. Vous avez, dans un tableau, les modifications rattachées aux différents projets.

### **Monsieur le Maire**

Merci. Là encore, l'effet des décisions de l'État qui viennent percuter directement les collectivités locales, en particulier le département des Yvelines, avec lequel nous avons rudement négocié pour essayer d'en limiter l'impact. Et notamment, qu'il n'ait pas comme conséquence concrète d'abandonner les projets purement et simplement. Ce qui est le risque, il y a énormément de communes dans les Yvelines, et pas uniquement, qui ont abandonné des projets parce qu'elles avaient bâti leurs projets d'investissement sur la base des perspectives de financement de la Région, du Département, etc., qui étaient stabilisées, acquises. Ce qui était notre cas, nous avons contractualisé avec le Département dans le cadre du Prior, évidemment c'est toujours sous réserve mais au moment où nous délibérons et où le Département délibère, les sommes sont censées être garanties.

La Ville travaille, ses ingénieurs, ses bureaux d'études et elle engage des projets. Et ensuite, le contexte national changeant, le contexte régional et départemental évoluant, cela peut bouleverser totalement l'économie des projets envisagés. Ce qui amène beaucoup de communes à abandonner purement et simplement les projets. Le petit miracle de cette négociation que nous avons pu avoir et, il faut le reconnaître, une certaine capacité d'écoute du Département qui a été souple avec la ville de Trappes, a permis de ne menacer aucun projet en tant que tel. Notamment de permettre de réaffecter des crédits vers des projets considérés comme prioritaires qu'il fallait à tout prix sauver, Djamel Arichi l'a rappelé, les reflétrages qui ont été opérés.

Nous pouvons donc, nous satisfaire ce n'est pas le bon mot, mais nous dire au moins que nous avons un peu atténué l'effet des mauvaises nouvelles. Je l'ai déjà dit lors d'un précédent Conseil municipal, mais imaginer de se prendre quinze millions d'euros de recettes en moins par rapport à ce qui était acté, c'est d'une violence inouïe pour une commune de notre taille avec autant de projets d'investissement. C'est un vrai miracle de réussir à maintenir une stratégie d'investissement aussi exigeante et ambitieuse, mais nous n'avons pas trop le choix. Il faut résoudre un peu la quadrature du cercle, investir beaucoup sur cette décennie parce que nous n'avons pas le choix, l'ANRU c'est maintenant, la RN 10 c'est maintenant, l'aménagement du plateau entourant la RN 10 c'est maintenant, et il faut être au rendez-vous de ces grands défis de la décennie 2020.

C'est le travail de l'équipe et je veux vraiment saluer notamment les services qui, avec beaucoup d'ingénierie, d'innovation et d'intelligence nous permettent d'aller au bout des projets. Parfois aussi, le génie n'est pas que chez les agents, de temps en temps ce sont les élus, le moins souvent possible mais de temps en temps quand même, les élus se débrouillent bien, non ? Monsieur Grenier ? Et l'exemple avec Jarina Samad de la crèche de la Cité nouvelle, le reste à charge pour la ville de Trappes de cette crèche de 60 berceaux : 16 %. C'est-à-dire que nous avons réussi à cumuler les subventions, à déposer des dossiers extraordinaires.

Je redonne un peu le point sur le génie des services : typiquement, nous avons obtenu la semaine dernière 1 560 000 euros de subvention de la Caisse d'Allocations Familiales pour la crèche, c'était inouï, c'est-à-dire le montant maximal éligible. Parce que nous avons justement fait une crèche éco-responsable, parce que nous avons été très innovants sur bien des aspects du dossier. La CAF nous donne donc le maximum du maximum de ce qui est plafonné pour ce type de crèche. Nous pouvons donc nous réjouir du fait d'avoir un reste à charge si faible, c'est ce qui nous permet de faire deux crèches au lieu de n'en faire qu'une seule. Et nous pouvons comme cela continuer sur nos projets : le projet de l'ANRU, le projet de cité scolaire, le projet de grand Wallon, je n'aime d'ailleurs pas ce titre mais

l'école Wallon rénovée, etc. Tout cela est possible par le fait que nous sommes capables de capter et d'optimiser les financements disponibles et, croyez-moi, ils sont de moins en moins nombreux. Et j'espère que, dans quelques temps, nous aurons des financements européens.

Pour Wallon et Curie, nous allons déposer des financements européens, nous espérons que cela viendra un peu compenser le retrait du Département. En espérant d'ailleurs que le Département revienne à meilleure fortune et que d'ici 2029 il puisse remettre un Prior' 3 qui nous permettrait d'aller plus loin dans les projets que nous portons.

Pas de questions ? Parce que je peux continuer longtemps même si vous n'avez pas de questions. Merci, Monsieur Malandain.

#### **Monsieur MALANDAIN**

Merci. Ce n'est pas une question mais un jugement : voter contre ne servirait à rien et voter pour c'est accepter tous les engagements qui avaient été pris par la ville de Trappes, je ne suis pas dans les mandats mais dans la ville de Trappes, y compris dans tout ce secteur où il y a nécessité d'intervenir parce que c'est presque l'origine de l'agglomération nouvelle. Je devrais le savoir mais je ne sais pas si le droit nous permet de dire « dont acte » et non pas « oui » ou « non ». En tout cas, le vote que j'exprime est avec beaucoup de regrets et en même temps une interrogation sur ce qu'il reste comme argent au Département et à quoi il est utilisé. En tant que citoyen et élu, c'est une question que l'on a le droit de se poser, se poser une question n'est pas un jugement, c'est simplement s'interroger sur les éléments annulés et ceux qui ont été conservés, avec les difficultés financières que connaissent les collectivités locales et l'État, mais je ne vais pas parler de l'État ici et aujourd'hui. Pour moi c'est dont acte, avec regret.

#### **Monsieur le Maire**

La loi exige que nous approuvions ou que nous désapprouvions les délibérations. Et, en l'occurrence, ne pas approuver celle-là c'est nous priver de 13 millions. Je n'irai donc pas me saborder tout seul parce qu'au Département j'en connais quelques-uns qui seraient ravis de récupérer les 13 millions pour les distribuer ailleurs. D'ailleurs, le Département a renoncé à des investissements propres, indépendamment des subventions aux collectivités locales, typiquement sur des rénovations ou des reconstructions de collèges, dans le cadre de sa compétence de gestion des équipements du second degré, les étaler dans le temps ou y renoncer purement et simplement. Autant je ne suis pas d'accord avec la majorité de ce Département et je la combats, autant je reconnaissais que les décisions de l'État cumulées avec l'atonie du marché de l'immobilier — puisque vous savez que les recettes du Département sont essentiellement liées aux droits de mutation, c'est-à-dire aux droits qu'il touche sur chaque vente immobilière du Département —, l'effet ciseau de ces deux éléments fait que les rentrées du Département chutent drastiquement.

Néanmoins, les choix faits par le Département pour le reste, parce qu'il a toujours des recettes, je ne les approuve, ni de près, ni de loin et je les combattrai toujours tant que j'aurai un peu d'énergie militante. Néanmoins, nous devons la délibérer parce que cet avenir et cette convention permettent de lier la ville de Trappes et le Département pour s'assurer que ces 13 millions arrivent bien à bon port. En espérant que d'ici un an cela ne change pas encore, il va donc vite falloir que les autorisations d'engagement créées par le vote de la délibération du Département se traduisent, Monsieur Grenier, par l'encaissement de ces sommes dans nos caisses. Pour cela, il faut évidemment que les projets se déroulent à grande vitesse.

Pour la crèche, nous sommes à 700 000 euros qui ont déjà été reçus.

Nous mettons de côté l'argent au chaud, comme ça nous sommes sûrs que cela ne disparaîtra plus. Une fois que c'est chez nous, c'est fini, ils ne peuvent plus le récupérer. Ils

peuvent couper ce qu'ils ne nous ont pas encore donné, mais dès que c'est à la maison, ils n'ont plus le droit d'y toucher.

Je soumets au vote cet avenant à la convention Prior' : qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

**Approuvé à l'unanimité**

**CTM**

### **111. Protocole d'accord de répartition des frais relatifs à l'acquisition du terrain cadastré AY60 par la ville de Trappes**

**Monsieur ARICHI**

Ce sont précisément les frais de dépollution du terrain qui sont utilisés pour la construction de la crèche Rosa Parks. Les travaux ont bien commencé en août 2025 et suite au début des travaux, une dépollution non prévue est nécessaire. Elle concerne les réseaux, l'état de l'enrobé, une cuve, de la pyrotechnie et la parcelle.

L'ensemble de ces coûts étant conséquent, il a été convenu avec ICF Habitat La Sablière et la ville de Trappes une répartition financière. ICF La Sablière va donc couvrir tous ces coûts qui s'élèvent à 42 934 euros. Le coût total de la dépollution va donc être pris en charge par ICF La Sablière, tout cela pour conserver nos 16 %.

**Monsieur le Maire**

Entre autres (*rires*), ce n'est pas cela qui aurait bouleversé fondamentalement l'équilibre. Mais franchement, chaque euro est important, c'est la mentalité que nous partageons avec les services. Lorsque l'on négocie le prix d'acquisition des locaux avenue Carnot et que les Domaines nous fixent un prix, le propriétaire est en droit de demander le prix. C'est ce qu'il a fait d'ailleurs et il a menacé de retirer la vente. Nous y sommes retournés en négociation parce que nous avons commencé à demander - 10 %, évidemment au début on y va au maximum, c'est du poker les négociations. Et à la fin, il a dit : « je vends au prix où je ne vends pas » et nous avons menacé, fait les gros yeux, etc. À la fin, il a accepté - 5 %, c'est-à-dire presque 50 000 euros d'économie, ce qui n'est pas négligeable.

Et là, pour les frais de dépollution du terrain que nous avons acheté à ICF La Sablière pour construire notre crèche Rosa Parks, normalement c'est nous qui dépolluons parce que l'on achète un terrain qui est pollué. Les anciens se souviennent qu'il y avait un économat à cet endroit-là, Monsieur Le Folgoc, peut-être d'autres parmi vous. Et il y avait notamment une cuve, nous ne le savions pas, et lorsqu'ils ont rasé le bâtiment, ils ont laissé la cuve à essence dans le sous-sol et en fouillant le site nous avons trouvé cela parmi nos petits bonheurs et nos petits plaisirs. Les frais de dépollution étaient donc plus élevés que prévu et je me suis fendu d'un appel direct au Directeur Général d'ICF La Sablière, en demandant à Monsieur Grenier de ne pas signer le protocole de vente. Ce qui n'était pas notre intérêt, en plus, parce que nous avons besoin du terrain pour construire notre crèche, nous avons donc annulé au dernier moment. Et il a fallu que j'aille au téléphone le Directeur Général pour qu'il s'engage à l'oral à nous payer une partie des frais de dépollution. C'est pour cela que nous délibérons aujourd'hui, ce sont 40 000 euros d'économisés, je préfère payer un séjour aux gamins de Trappes plutôt que de payer à ICF La Sablière la dépollution d'un site qui lui appartenait. Le Directeur Général n'a pas tergiversé, il a accepté le principe tout de suite et après il a évidemment négocié les conditions et le montant. Voilà donc 42 000 euros d'économisés, c'est toujours bon à prendre.

Pas de questions ? Je soumets au vote : qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

**Approuvé à l'unanimité**

## URBANISME

### 112. Acquisition d'un commerce et d'une place de stationnement 54 rue Jean Jaurès à Trappes

#### **Monsieur ARICHI**

Toujours dans le cadre du contrôle de notre foncier et de l'offre commerciale à Trappes, nous avons profité de l'occasion du déménagement de la Société Générale et de la présentation d'une DIA pour apport à une société, pour entrer en négociation avec les Consorts Alexandre. Cela concerne donc les anciens locaux de la Société Générale au 54 rue Jean-Jaurès à Trappes. L'avis des Domaines a apprécié le bien entre 280 000 et 310 000 euros HT. Nous avons eu un échange et nous nous sommes mis d'accord sur un prix de 300 000 euros TTC.

#### **Monsieur le Maire**

Ce ne sera pas systématiquement le cas, il ne faut pas prendre l'habitude, parfois nous n'aurons pas le choix, ce sera au prix des Domaines et parfois ce sera même au-dessus. Nous avons encore réussi à faire en-dessous, même chose, en bluffant, ils ont dit non, nous avons dit oui, etc. Et nous avons continué à négocier et 10 000 euros, c'est toujours ça de pris.

Et surtout, nous avons obtenu qu'ils s'engagent, parce que nous avons retenu les leçons d'une mauvaise expérience. Vous vous rappelez le hammam qui est juste là ? Lorsque nous l'avions acheté, nous avions découvert un coffre-fort ou je ne sais quoi. Non, c'est la bijouterie, pardon, je confonds, ce n'est pas le hammam, parce qu'il y avait aussi une histoire de coffre-fort là-bas mais qui a été volé par je ne sais plus qui. À la bijouterie de la rue Jaurès que nous avons achetée dans laquelle va bientôt ouvrir notre boutique éphémère, ils ont laissé un coffre-fort. Lorsque vous entendez cela, vous croyez que c'est un petit coffre, ce n'est pas grave, on le met à la benne. Eh bien non ! C'est un coffre-fort professionnel, extrêmement lourd, impossible à découper, etc., et pour le sortir il faut des entreprises spécialisées et cela coûte plusieurs milliers d'euros, c'est extrêmement cher.

Cette fois, nous avons signé mais sous réserve qu'il enlève son propre coffre-fort. Je vous rappelle que c'était la Société Générale qui était là, et effectivement, la promesse de vente est assortie de l'engagement du propriétaire, à ses frais — je crains que les pauvres ne sachent pas encore combien cela coûte — de faire retirer le coffre-fort. Encore une fois, c'est un commerce et une place extrêmement stratégique. Combien de mètres carrés, déjà, Djamel ? J'allais dire 150 mais ce sont 120 m<sup>2</sup>, avec un niveau en sous-sol également très important, qui vont pouvoir intégrer le périmètre de notre future foncière commerciale. Nous pourrons nous choisir ce qui s'y installera, Monsieur Basdevant pourra s'en charger avec le service Développement Économique et ce ne sera pas la loi du marché qui fera sa loi à Trappes, en l'occurrence, pour la gestion de cet espace.

Il faudra que l'on fasse la liste de tous les commerces que nous avons acquis, nous avons évité la mutation subie. Mine de rien, la foncière va avoir de vrais instruments, de vrais outils pour pouvoir intervenir et nous permettre d'embellir notre centre-ville. Je vous assure que, dans cinq ans, les commerces n'auront pas du tout la même physionomie qu'en 2020.

S'il n'y a pas de questions, nous votons, c'est la délibération n° 26 : qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

#### **Approuvé à l'unanimité**

## ASSEMBLÉES

### **113. Adhésion de la commune de Trappes à la compétence « Développement des énergies renouvelables » du SIPPEREC et convention financière en vue de la création d'une société publique locale pour l'exploitation du réseau de chaleur**

#### **Monsieur le Maire**

C'est dans la continuité de nos initiatives pour permettre aux Trappistes, et à la ville de Trappes elle-même d'ailleurs en tant qu'entité, de bénéficier des vertus de la chaleur géothermique. Je ne vous refais pas tout l'article sur la géothermie, vous la connaissez par cœur dorénavant, et il y a un match de foot dans quelques minutes. Je salue notre ingénieur de centrale Supélec au fond de la pièce, j'aime bien rappeler les écoles, c'est celle des Mines, raté, si ce n'est pas central Supélec c'est les Mines. C'est notre ingénieur des Mines qui a rejoint la ville de Trappes et qui porte, entre autres je crois, ce projet de réseau de chaleur géothermique avec brio et talent.

Nous adhérons donc au SIPPEREC, qui est le grand opérateur public qui réunit 122 communes, si ma mémoire est bonne.

Il y a donc 122 communes adhérentes, bientôt 123 avec la commune de Trappes. Et l'enjeu est de bénéficier de leur immense expertise, ils sont au moins aussi compétents que les grandes majors de la géothermie et de l'énergie : Engie, Dalkia, etc. Et plutôt que de choisir un opérateur qui va commencer par nous demander de payer les actionnaires pour pouvoir opérer sur notre territoire, nous choisissons un opérateur public composé de collectivités publiques, qui ne sert que l'intérêt général. Et qui, lorsqu'il nous facturera demain 100 euros de chaleur pour alimenter nos logements ou nos équipements publics, ce seront 100 euros qui iront directement dans l'outil de production, dans son entretien, dans les investissements nécessaires. Et rien n'ira aux actionnaires parce qu'il n'y a pas d'actionnaires en dehors des communes.

C'est donc un choix tout à fait politique que nous faisons en choisissant le SIPPEREC. Et c'est aussi un choix technique parce que nous faisons le choix de l'expertise et de la compétence. Et le SIPPEREC nous accompagne déjà « bénévolement » à l'occasion de réunions de négociation à la Préfecture qui sont un peu rudes sur les permis d'expression et de recherche de la géothermie sous nos pieds.

Nous allons travailler avec le SIPPEREC en deux phases : la première, ce sont toutes les études nécessaires complémentaires à celles que nous avons déjà engagées et qui sont nombreuses, pour ôter le projet. Vérifier que les éléments géologiques dont nous pouvons disposer nous encouragent à forer le sol pour aller chercher la chaleur qui est à plus de 1 200 mètres sous nos pieds et l'exploiter pour les Trappistes. Un forage géothermique, c'est autour de 15 millions d'euros, si vous forez et que vous tombez dans le vide, ce sont 15 millions d'euros à la poubelle si la chaleur n'est pas disponible et non exploitable. C'est pour cela qu'il y a tant d'études et de démarches administratives un peu complexes et longues avant de pouvoir se lancer.

Mais nous sommes en pleine négociation parce que, vous le savez, notre permis est en concurrence avec d'autres permis déposés sur les villes voisines. Notamment ceux de Bois-d'Arcy, Saint-Cyr et Fontenay, qui viennent directement concurrencer Trappes puisqu'ils viennent se positionner à un endroit où ils ne rendent pas possible l'insertion de notre gélule d'exploitation de la chaleur. Lorsque l'on creuse et que l'on va chercher la chaleur sous nos pieds, il y a une gélule, un périmètre qui a la forme d'une gélule, c'est pour cela qu'on l'appelle une gélule, sur laquelle nous avons le droit de pomper l'eau, ne pouvant pas aller plus loin. C'est donc important de pouvoir aller pomper l'eau sous nos pieds. Et il y a des communes à côté de chez nous qui viennent chercher, comme par hasard, pile-poil

— en l'occurrence c'est Engie qui, avec les communes, a décidé d'aller à cet endroit — la chaleur qui est sous les pieds de la ville de Trappes, entre autres.

Nous leur avons donc dit : « poussez-vous un peu vers le nord et faites-nous de la place pour exploiter la géothermie pour nos habitants » et ils nous disent : « non, nous ne pouvons aller nulle part ailleurs, nous ne pouvons aller que là. » Nous sommes donc en pleine discussion et nous espérons que le Préfet et le Ministère finiront par prendre une décision favorable, non pas à la ville de Trappes mais à la réalisation de tous les projets qui peuvent trouver de la place pour cohabiter sur le périmètre.

Voilà pourquoi nous adhérons au SIPPEREC, c'est pour pouvoir bénéficier de leur accompagnement et du cofinancement avec eux des études qui restent à mener d'ici environ un an. Nous estimons que d'ici un an, tout sera éclairci. Il y en a encore pour 120 000 euros, financés à 51 % par le SIPPEREC et à 49 % par la Ville, à l'image de la future société publique locale. Je vous ai dit alors que l'on créerait une foncière de commerce, une société d'économie mixte qui associe la ville de Trappes, la Banque des Territoires, une autre banque et un opérateur commercial. Et là, nous allons encore créer une entreprise, cette fois uniquement pour exploiter la géothermie, avec le SIPPEREC. Et potentiellement avec d'autres communes qui pourraient se joindre à nous, je pense aux villes d'Élancourt, de Maurepas qui ne peuvent pas forcément exploiter la chaleur géothermique sous leurs pieds parce qu'il y a un mur géologique dont on ne sait pas dire exactement où il se trouve. Vous vous en souvenez c'est le... ? Personne ne sait, personne ne s'en souvient parce que vous n'êtes pas sérieux et pas attentifs, le fameux « sillon marneux. » Lorsque l'on atteint le sillon marneux, a priori on ne peut pas exploiter la chaleur, et il est, soit sous la ville de Trappes, soit un peu au sud, d'où l'importance de dérisquer le projet.

Monsieur l'ingénieur des Mines, je n'ai pas été trop à côté de la plaque ? En même temps, si vous me dites l'inverse je vous convoque dès demain matin. Qu'a-t-il dit ? Il y a une réunion demain matin ? C'est déjà le cas, pardon, j'avais oublié que l'on avait une réunion demain matin.

Plus sérieusement, c'est sur cette délibération, me rappelle Sandrine Grandgambe, que la note de délibération accompagnant la délibération était erronée. La pièce jointe est donc la bonne mais pas le rapport de délibération. J'espère donc que mon exposé aura contribué à vous éclairer.

Y a-t-il des questions, des interventions ? Je soumets au vote l'adhésion de notre Commune au SIPPEREC. Je vous rappelle, pour information, que la Ville bénéficie également d'une autre compétence du SIPPEREC qui est l'une des nombreuses centrales d'achat. Et je crois qu'ils sont particulièrement spécialisés en énergie, vidéoprotection, télécommunications. Ils ont plein de compétences et nous sommes adhérents de la centrale d'achat d'ores et déjà. Cela nous a permis de diviser par deux la facture de télécom de la Ville en passant par le SIPPEREC plutôt que par nos propres marchés, ce qui n'est quand même pas mal. Je soumets aux voix : qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

**Approuvé à l'unanimité**

#### **114. Désignation des représentants de la commune de Trappes au Comité syndical du SIPPEREC**

##### **Monsieur le Maire**

Ce sont les représentants qui vont être amenés à siéger au conseil d'administration du SIPPEREC, puisque nous sommes dorénavant membres. Nous sommes « actionnaires » du SIPPEREC, nous devons donc siéger à l'assemblée générale qui s'appelle, en l'occurrence, le Comité syndical, un syndicat de communes.

Je vous propose que les deux membres du Conseil municipal qui seront amenés à siéger, l'un en tant que titulaire, l'autre en tant que suppléant, au Conseil syndical du SIPPEREC, soient le Maire, Ali RABEH, et l'adjoint au Maire, Djamel ARICHI au titre de sa compétence en matière d'urbanisme. Y-a-t-il d'autres candidats, le cas échéant ? Je n'en vois pas. Je demande à la salle : qui s'oppose à cette désignation ? Qui s'abstient ? Nous sommes donc, à l'unanimité, désignés, cher Djamel, félicitations.

##### **Approuvé à l'unanimité**

Cette séance du Conseil municipal étant achevée, je vous remercie de votre présence et de votre assiduité. Je vous souhaite un bon match pour ceux que cela intéresse et je vous donne rendez-vous en décembre a priori.

*Monsieur le Maire clôture la séance à 19 h 50.*

**Pour extrait certifié conforme  
Trappes, le**

Ali RABEH  
Maire de Trappes  
  
*[Signature]*  
Signature du Maire

114. Désignation des représentants de la commune de Trappes au Comité syndical du SIPPEREC

**Monsieur le Maire**

Ce sont les représentants qui vont être amenés à siéger au conseil d'administration du SIPPEREC, puisque nous sommes dorénavant membres. Nous sommes « actionnaires » du SIPPEREC, nous devons donc siéger à l'assernblée générale qui s'appelle, en l'occurrence, le Comité syndical, un syndicat de communes.

Je vous propose que les deux membres du Conseil municipal qui seront amenés à siéger, l'un en tant que titulaire, l'autre en tant que suppléant, au Conseil syndical du SIPPEREC, soient le Maire, Ali RABEH, et l'adjoint au Maire, Djamel ARICHI au titre de sa compétence en matière d'urbanisme. Y-a-t-il d'autres candidats, le cas échéant ? Je n'en vois pas. Je demande à la salle : qui s'oppose à cette désignation ? Qui s'abstient ? Nous sommes donc, à l'unanimité, désignés, cher Djamel, félicitations.

**Approuvé à l'unanimité**

Cette séance du Conseil municipal étant achevée, je vous remercie de votre présence et de votre assiduité. Je vous souhaite un bon match pour ceux que cela intéresse et je vous donne rendez-vous en décembre a priori.

*Monsieur le Maire clôture la séance à 19 h 50.*

**Pour extrait certifié conforme  
Trappes, le**

**10 DEC. 2025**

Ali RABEH  
Maire de Trappes



Secrétaire de Séance  
Abdelhay FARQANE

